

# **Plan Nature Territorial 2024-2027**

**Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine**

**Redonner sa place au vivant  
à Boucle Nord de seine**



<i>ACTION 9 / Améliorer la gestion de l'ensemble des espaces de nature par un travail collaboratif avec les multiples gestionnaires</i> .....	35
<i>ACTION 10 / Améliorer les pratiques d'éclairage pour renforcer la présence d'espèces sur le territoire</i> .....	35
III. CHANGER L'APPROCHE DE LA NATURE .....	36
<i>ACTION 11 / Renforcer le cadre partenarial technique et financier afin de mutualiser et faciliter les démarches autour de la nature en ville</i> .....	36
<i>ACTION 12 / Agir en tant que facilitateur pour renforcer l'agriculture urbaine au sein du territoire</i> .....	36
<i>ACTION 13 / Faire rayonner à une échelle territoriale les sites de nature et de sensibilisation à l'environnement</i> .....	37
IV. SYNTHÈSE DES ACTIONS .....	38
V. SYNTHÈSE DES INSTANCES .....	43

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1: TVB de la petite couronne parisienne (SRCE Île-de-France, URBAN-ECOSCOPI 2022)</i> .....	9
<i>Figure 2: TVB de la petite couronne parisienne (SRCE Île-de-France, URBAN-ECOSCOPI 2022)</i> .....	11
<i>Figure 3: Cartes de la stratégie départementale des espaces de nature du Département des Hauts de Seine</i> .....	13
<i>Figure 4: Carte de l'ensemble des Butte du Parisis et du projet de Trame verte (Source : Ile de France Nature)</i> .....	14
<i>Figure 5: Photographies d'espèces cibles : écureuil roux (espèce à petit rayon de déplacement) et Fauvette à tête noire (espèce à grand rayon de déplacement) - (source : INPN)</i> .....	15
<i>Figure 6: Trame verte de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)</i> .....	16
<i>Figure 7 : Cartes de l'air de migration simulée des espèces à petit rayon de déplacement forestières (à gauche) et des milieux ouverts (à droite)</i> .....	17
<i>Figure 8 : Trame bleue de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)</i> .....	18
<i>Figure 9: Photographies d'espèces utilisant la Seine en tant que corridor : Nyctalus noctula et Pipistrellus pipistrellus (INPN)</i> .....	18
<i>Figure 10 : Fonctionnalité de la Trame noire de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)</i> .....	19
<i>Figure 11 : Fonctionnalité de la Trame brune de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)</i> .....	20
<i>Figure 12 : Fonctionnalité de la Trame blanche de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)</i> .....	21
<i>Figure 13 : Répartition de la chaleur selon les îlots morphologiques urbains sur le territoire de Boucle Nord de Seine</i> .....	22
<i>Figure 14 : Répartition du nombre de personnes exposées à de fortes chaleurs sur le territoire de Boucle Nord de Seine</i> .....	23
<i>Figure 15 : Cartographie du risque inondation sur le territoire de Boucle Nord de Seine</i> .....	23
<i>Figure 16 : Vue sur La Défense depuis les vignes municipales de la Plaine d'Argenteuil</i> .....	24
<i>Figure 17 : Cartographie des éléments constitutifs des trames vertes et bleue du territoire</i> .....	26
<i>Figure 18 : Cartographie des sites d'agriculture urbaine du territoire</i> .....	27
<i>Figure 19 : Identification des secteurs de renaturation (IPR et ARB - 2022)</i> .....	28

## PREAMBULE

### I. Contexte climatique

L'humanité vit actuellement une crise climatique majeure. Le rythme des changements climatiques s'accélère impactant de plus en plus profondément notre santé et nos modes de vie. La hausse des températures et l'intensification des épisodes extrêmes de sécheresse ou de pluie en sont des conséquences directes.

A cette crise climatique s'ajoute un effondrement de la biodiversité dont l'ampleur est également particulièrement préoccupant. Cette perte de biodiversité tant en nombre d'espèces qu'en nombre d'individus, provoque dans nos villes un dérèglement des équilibres écologiques et la recrudescence d'espèces invasives pouvant impacter directement la santé humaine.

Le Plan Nature Territorial de Boucle Nord de Seine vise ainsi à protéger et renforcer la place de la nature sur le territoire. Ainsi, les sols, l'eau, les différentes strates de végétation, et les espèces animales qui leur sont affiliées doivent pouvoir coexister avec les activités humaines.

Longtemps considérée comme accessoire au sein des villes, la nature doit aujourd'hui retrouver une place première dans l'ensemble des politiques publiques. Le territoire de Boucle Nord de Seine doit aujourd'hui prendre sa part dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité, ainsi que dans l'amélioration des paysages urbains.

Les espèces et les milieux doivent retrouver un équilibre (aujourd'hui déstabilisé par des milieux très artificialisés et une place trop faible laissée à la nature en ville) afin de limiter la recrudescence de ravageurs et de nuisibles qui profitent de ces situations de déséquilibre (moustiques, rats, chancre du platane, etc...).

### II. Contexte territorial

Situé au Nord-Ouest de la Métropole du Grand Paris, le territoire Boucle Nord de Seine (T5) se situe entre Paris, Paris Ouest la Défense (T4) et Plaine Commune (T6).

Son paysage géographique est marqué par la plaine alluviale de la Seine, les Buttes du Parisis, ainsi que la Vallée de Montmorency occupant la partie du nord-est de la commune d'Argenteuil.

Les Buttes du Parisis offrent de nombreux points de vues et axes paysagers sur le territoire et sur le reste de la Métropole du Grand Paris, inscrivant pleinement le territoire dans cet ensemble métropolitain.

Sur le territoire, une partie des communes présentent une carence en espaces verts (avec moins de 10m<sup>2</sup> d'espaces verts publics par habitant), ce qui fait de la renaturation un sujet prégnant. Le territoire est également fortement soumis au risque inondation (du fait de son inscription dans la plaine alluviale de la Seine), ainsi qu'au phénomène d'îlot de chaleur urbain avec une vulnérabilité accrue de sa population lors des épisodes caniculaires.

Tous ces enjeux spécifiques amènent l'EPT Boucle Nord de Seine à organiser une feuille de route permettant au territoire de renforcer la place de la nature, autant dans ses espaces publics que privés.

### III. Compétences de l'Etablissement

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe », l'établissement public territorial exerce trois types de compétences transférées progressivement de 2016 à 2019: des compétences partagées avec la métropole du Grand Paris, des compétences propres et des compétences partagées avec les communes.

L'établissement public territorial dispose ainsi des compétences suivantes :

**Compétences partagées avec la métropole du Grand Paris :**

- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Développement et aménagement économique.

**Compétences propres (exercées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016) :**

- Politique de la ville ;
- Plan local d'urbanisme intercommunal ;
- Plan climat-air-énergie territorial ;
- Assainissement et eau ;
- Gestion des déchets ménagers et assimilés.

**Compétences partagées avec les communes, soumises à la définition d'un intérêt territorial :**

- Équipements culturels et sportifs (aucun équipement identifié à ce jour) ;
- Action sociale.

Dans le cadre de ses compétences, l'EPT Boucle Nord de Seine a ainsi élaboré son PCAET et le met en œuvre. En revanche les communes demeurent compétentes en matière de voirie ou d'espaces verts. Il s'agit donc pour l'EPT d'outiller au mieux les communes et non pas d'aménager ou gérer directement les espaces de nature ou les espaces publics.



# PARTIE 1. LES DOCUMENTS CADRE DU PLAN NATURE

## I. Le PCAET

Le territoire Boucle Nord de Seine a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial en novembre 2022. Ce plan doit permettre au territoire de s'engager dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques que nous vivons et poursuit quatre grands objectifs :

- Atténuer le changement climatique (diminuer les GES),
- S'adapter au changement climatique,
- Développer les énergies renouvelables et de récupération,
- Préserver la qualité de l'air.

Afin de répondre à ces quatre grands objectifs, le PCAET définit 7 axes d'actions prioritaires, et se décline en 33 fiches actions opérationnelles pour la période 2022-2027, qui mobilisent l'EPT, les Villes et leurs principaux partenaires :

- **Axe 1** - Aménager et organiser le territoire en renforçant sa résilience face au changement climatique ;
- **Axe 2** - Habiter un parc résidentiel bas carbone, sain et économe ;
- **Axe 3** - Se déplacer en réduisant l'impact sur le climat ;
- **Axe 4** - Consommer de façon responsable et locale ;
- **Axe 5** - Se développer en soutenant la production d'énergie et l'économie bas carbone ;
- **Axe 6** - Améliorer la qualité de l'air ;
- **Axe 7** - Animer la politique de transition climatique et tendre vers l'exemplarité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, l'EPT Boucle Nord de Seine a déjà engagé un certain nombre d'actions telles que :

- l'élaboration de son PLUi,
- la mise en place d'un schéma des mobilités actives,
- l'élaboration d'une étude sur la surchauffe urbaine,
- l'appui à la ville d'Argenteuil pour reconquérir la Plaine agricole.

L'EPT a également engagé un fort travail collaboratif avec les communes du territoire par le biais de différents ateliers de travail permettant de croiser les expériences et de co-construire des stratégies d'aménagement et de gestion communes.

**Le Plan Nature du territoire s'inscrit particulièrement en réponse à l'Axe 1 dont la seconde action vise à Développer la Nature en Ville.** Dans le cadre de cette action, l'EPT s'engage à mener des actions en faveur des trames environnementales, de la réduction de la sensibilité du territoire au phénomène d'îlot de chaleur urbain, et de la gestion des espaces de nature. L'EPT s'engage également à sensibiliser une multitude de publics à la nature.

Le Plan Nature répond également plus ponctuellement à d'autres enjeux du PCAET décrits ci-après.

### Au sein de l'Axe 1 :

- **Action 1** : Intégrer la transition climatique et énergétique dans le processus de construction de la ville (dans laquelle l'EPT se fixe les objectifs d'établir un PLUi bioclimatique et de porter des projets d'aménagement exemplaires)
- **Action 3** : Réduire la pollution lumineuse et les consommations énergétiques de l'éclairage public et privé (dans laquelle l'EPT se fixe notamment l'objectif travailler à la réduction de l'éclairage public et de l'éclairage des particuliers et acteurs privés).
- **Action 4** : Tendre vers l'exemplarité en matière de gestion des eaux pluviales (dans laquelle l'EPT se fixe notamment les objectifs de favoriser l'infiltration à la parcelle et de restaurer les écosystèmes aquatiques)

#### **Au sein de l'Axe 4 :**

**Action 18** : Accompagner le passage à une alimentation plus durable (dans laquelle l'EPT se fixe notamment l'objectif de renforcer la place de l'agriculture urbaine au sein du territoire).

#### **Au sein de l'Axe 7 :**

- **Action 31** : Impliquer et sensibiliser la population (dans laquelle l'EPT se fixe notamment l'objectif de mobiliser la population dans les actions du PCAET).

## **II. Le PLUi**

Le territoire Boucle Nord de Seine est engagé dans l'élaboration de son PLUi qui deviendra le document de référence pour accompagner le développement du territoire dans les 10 à 15 prochaines années. Il permettra d'articuler les besoins d'aménagement avec les enjeux environnementaux.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du 22 juin 2023 se déclinent ainsi :

### **AXE 1 Un territoire d'équilibres riche de ses diversités**

- Défi 1.1 : Reconquérir la Seine
- Défi 1.2 : Conforter l'attractivité territoriale
- Défi 1.3 : Révéler la diversité des paysages et des patrimoines

### **AXE 2 Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse**

- Défi 2.1 : Amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant
- Défi 2.2 : Devenir un territoire sobre et économe
- Défi 2.3 : Réussir la « ville santé »

### **AXE 3 : Un territoire du « vivre ensemble »**

- Défi 3.1 : Aménager un territoire pour tous et à tout âge
- Défi 3.2 : Irriguer la ville de mobilités apaisées
- Défi 3.3 : Renforcer le territoire des proximités et du quotidien

### **AXE 4 : Un territoire actif, productif et innovant**

- Défi 4.1 : Conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi
- Défi 4.2 : Soutenir les mutations et la valorisation des secteurs d'activités
- Défi 4.3 : Affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale

A partir des orientations définies dans le PADD, l'EPT et les villes du territoire, accompagnés par trois bureaux d'études (spécialisés respectivement en urbanisme, environnement et concertation), doivent aboutir à l'écriture réglementaire du PLUi. C'est sur cette base réglementaire que le territoire pourra imposer la protection des espaces de nature existants et la création de nouveaux espaces.

Le territoire a arrêté son projet de PLUi le 27 juin 2024.

## PARTIE 2. LES STRATEGIES COUVRANT LE TERRITOIRE

### I. Stratégie Nationale Biodiversité 2030

La stratégie Nationale Biodiversité 2030 vient faire suite à la stratégie 2011-2020 dont le bilan s'est révélé négatif. Il a en effet semblé montrer une efficacité faible sur la réduction des pressions sur la biodiversité ou sur l'organisation des différentes politiques territoriales.

Ce nouveau plan vise à décliner sur le territoire national les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Ce plan national s'articule ainsi autour de quatre axes qui dessinent le chemin vers la vision à 2050 du cadre mondial de la biodiversité :

- **Axe 1** : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité,
- **Axe 2** : Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible,
- **Axe 3** : Mobiliser tous les acteurs,
- **Axe 4** : Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

Ces 4 axes se déclinent en 40 mesures dont certaines peuvent être jugées comme prioritaires dans le contexte urbain du territoire de Boucle Nord de Seine telles que :

- **Réduire les pollutions**, visant notamment la réduction de la pollution lumineuse ;
- **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**, visant à mener opérations coups de poing contre certaines espèces envahissantes (ce qui peut être le cas par exemple de la renouée du japon sur le territoire) ;
- **Restaurer les continuités écologiques et ramener de la nature en ville**, visant à restaurer et améliorer les fonctionnalités des trames (vertes, bleues et noires) et à désimperméabiliser et renaturer les villes ;
- **Restaurer les sols**, visant notamment à retrouver la biodiversité des sols par une vigilance accrue dans leur préservation et leur valorisation.

Ainsi par le plan Nature, le territoire Boucle Nord de Seine peut décliner opérationnellement les moyens d'atteindre ces objectifs.

### II. Le SRCE

Dans le contexte urbain dense de Boucle Nord de Seine, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) reconnaît l'intérêt écologique des grands parcs, espaces verts ainsi que de la Seine. Le SRCE fixe des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue, notamment la restauration des corridors alluviaux multitrames situés le long de la Seine.

# TVB de la petite couronne parisienne

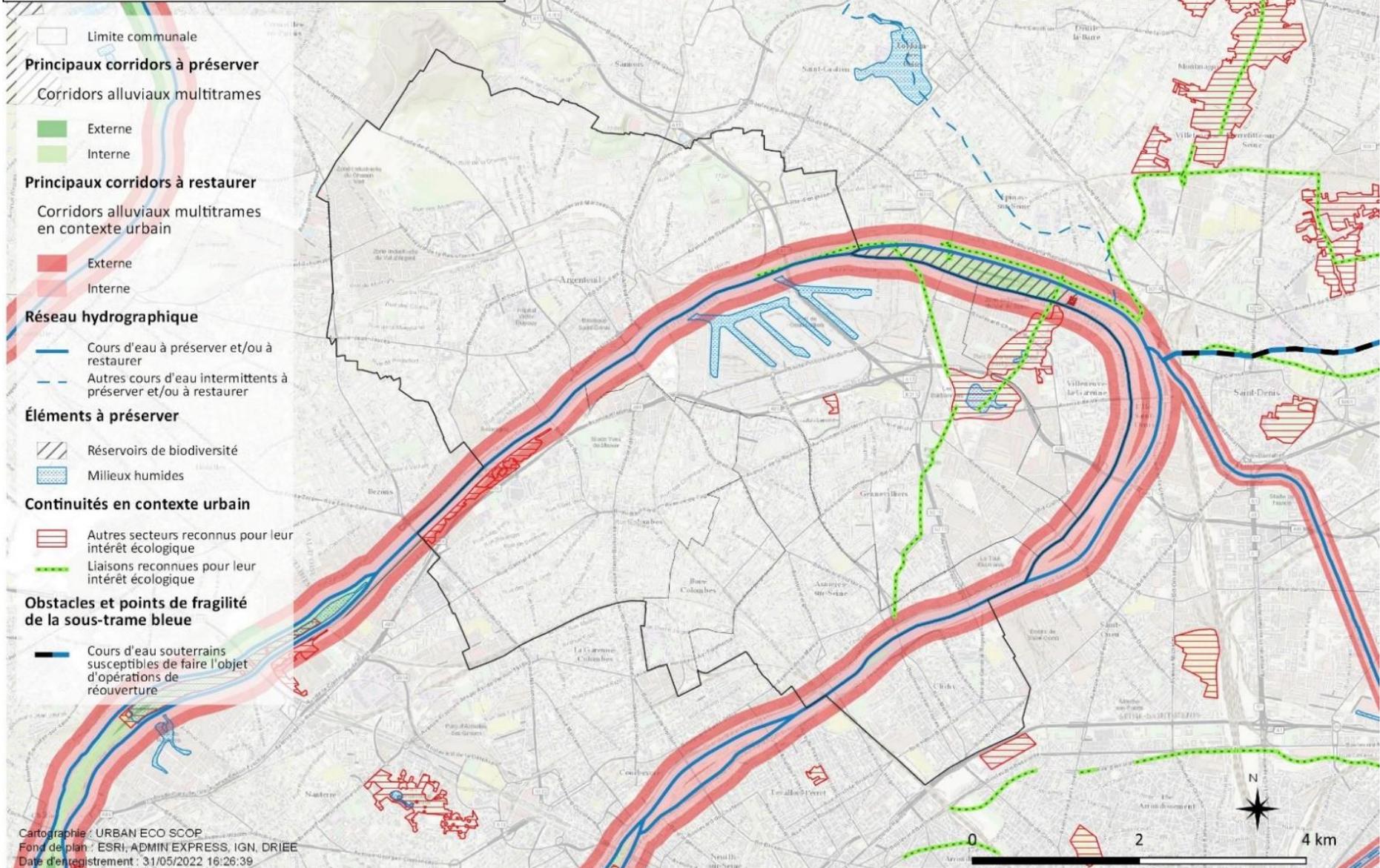


Figure 1: TVB de la petite couronne parisienne (SRCE Île-de-France, URBAN-ECOSCOPE 2022)

La restauration du corridor multitrames de la Seine est une ambition portée par le SRCE sur l'ensemble des berges de l'aval vers l'amont de Paris. L'objectif est de supprimer les principaux obstacles freinant la circulation des espèces à grande échelle (en particulier les migrateurs) et aussi de chercher des secteurs de renaturation. Tout projet portant sur le lit mineur, les berges de la Seine ou son lit majeur doit contribuer à cet objectif.

### III. Le Plan Biodiversité de la Métropole du Grand Paris

Le 4 avril 2022, le conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé le Plan Biodiversité Métropolitain.

Le Plan biodiversité compte 13 objectifs thématiques, déclinés en 43 fiches actions et se structure autour des trois axes suivants :

- Développer et régénérer les axes écologiques et les espèces associées,
- Développer et diffuser la connaissance de la biodiversité sur le territoire de la Métropole,
- Promouvoir la biodiversité dans une Métropole exemplaire et rayonnante.

L'ensemble des actions du Plan Biodiversité sont destinées à préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire métropolitain, à l'appui des villes et des Etablissements Publics Territoriaux. Ce plan constitue ainsi une base sur laquelle s'appuyer pour décliner les

actions que le territoire de Boucle Nord de Seine peut engager pour renforcer la place de la biodiversité.

La mise en œuvre du plan d'action présente des enjeux d'autant plus importants que le territoire est situé au cœur d'une boucle de la Seine ; lieu d'attraction pour nombre d'espèces (et ce malgré des espaces actuellement peu favorables à l'accueil de cette biodiversité).

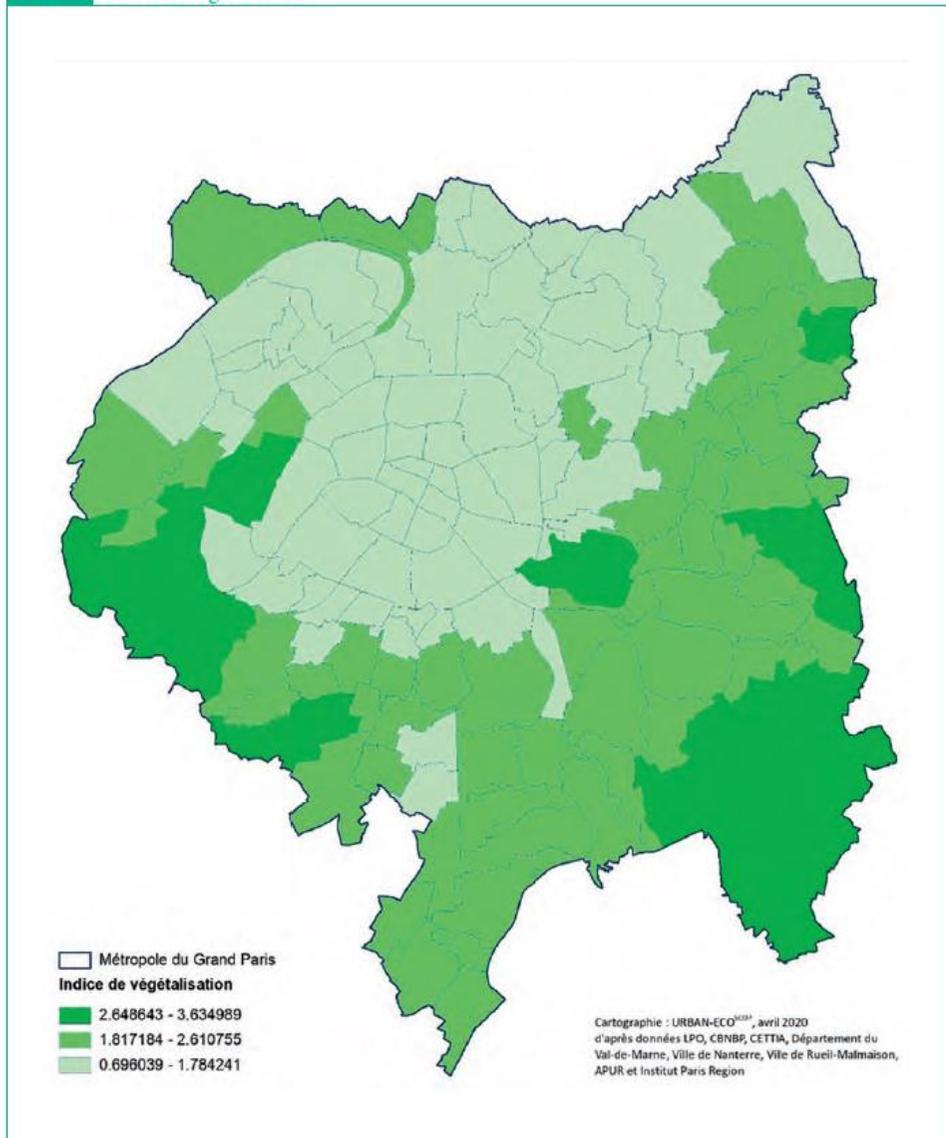
Les cartes présentées en page suivante sont issues d'éléments de diagnostic du Plan Biodiversité font apparaître la situation ambivalente du territoire.

Parmi les 13 objectifs thématiques portés par la métropole, 6 peuvent être pleinement portés par les territoires d'échelon infra-métropolitain et sont ainsi considérées comme prioritaires pour le territoire de Boucle Nord de Seine :

- Améliorer la trame verte de la Métropole,
- Améliorer la trame bleue de la Métropole,
- Connaître et améliorer les trames noire, blanche et brune de la Métropole,
- Activer les partenariats scientifiques et techniques,
- Réduire les risques liés à la biodiversité,
- Porter une politique de conservation de la biodiversité métropolitaine.

Ces objectifs constituent des axes pour la structuration et la mise en œuvre des actions du Plan Nature du territoire.

Carte 3. Indice de végétalisation



Carte 10. Indice global de biodiversité

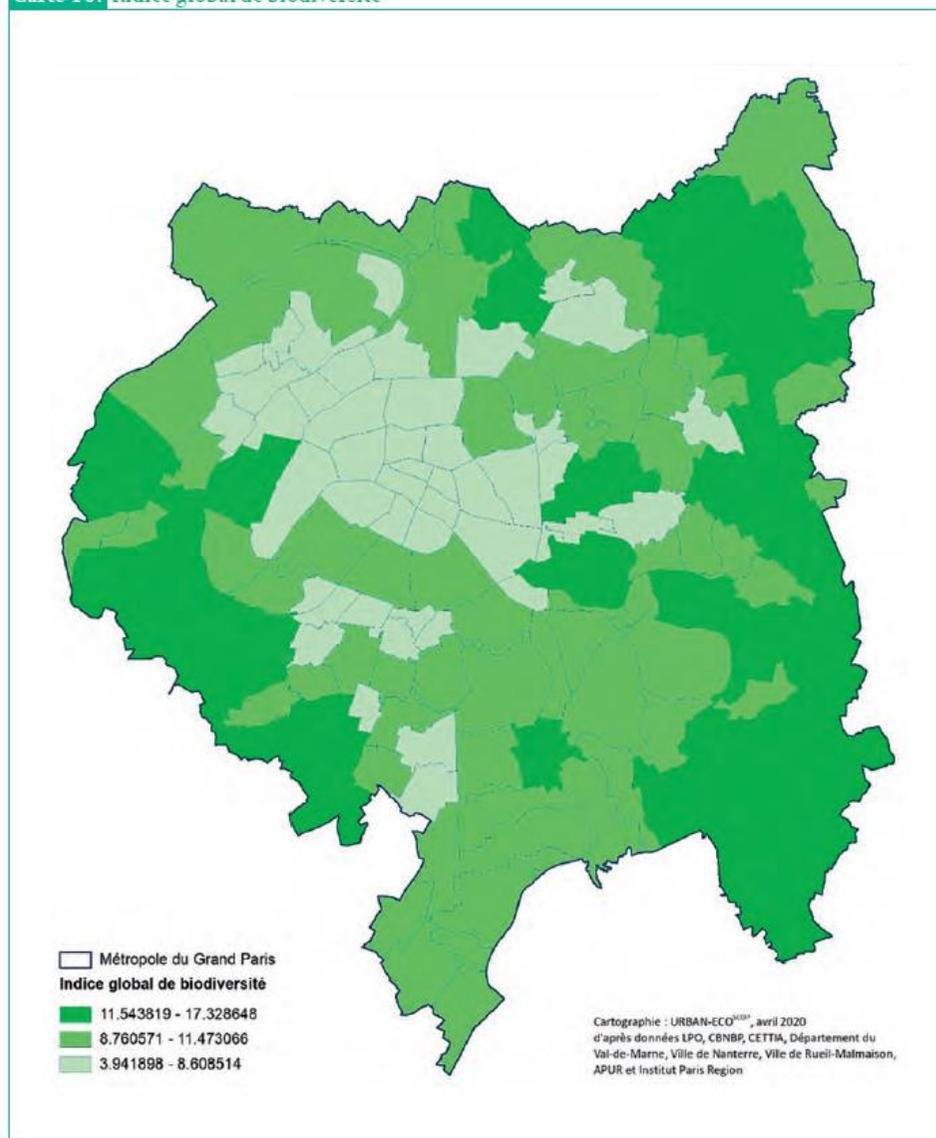


Figure 2: TVB de la petite couronne parisienne (SRCE Île-de-France, URBAN-ECOSCOP 2022)

#### **IV. La stratégie départementale des espaces de nature du Département des Hauts de Seine**

Le 2 avril 2021, l'assemblée du Département des Hauts de Seine a approuvé la Stratégie départementale des espaces de nature.

La stratégie est l'outil de mise en œuvre de la Politique Nature du Département. Elle concentre les compétences légales, les moyens financiers et humains, la technicité et l'expérience du Département pour atteindre l'objectif donné : mettre chaque habitant à moins de 15 min à pied d'un espace de nature et le connecter à la trame éco paysagère des Hauts-de-Seine, soit plus de 3 300 hectares de parcs, jardins, promenades et forêts mis en réseau.

Au sein du territoire, toutes les communes en dehors d'Argenteuil font partie du Département des Hauts de Seine (Argenteuil étant dans le département du Val d'Oise). Cette stratégie nécessite ainsi de trouver une déclinaison territoriale afin d'en accélérer la mise en œuvre.

Le plan d'actions 2021-2025 vise les objectifs suivants à l'échelle de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine :

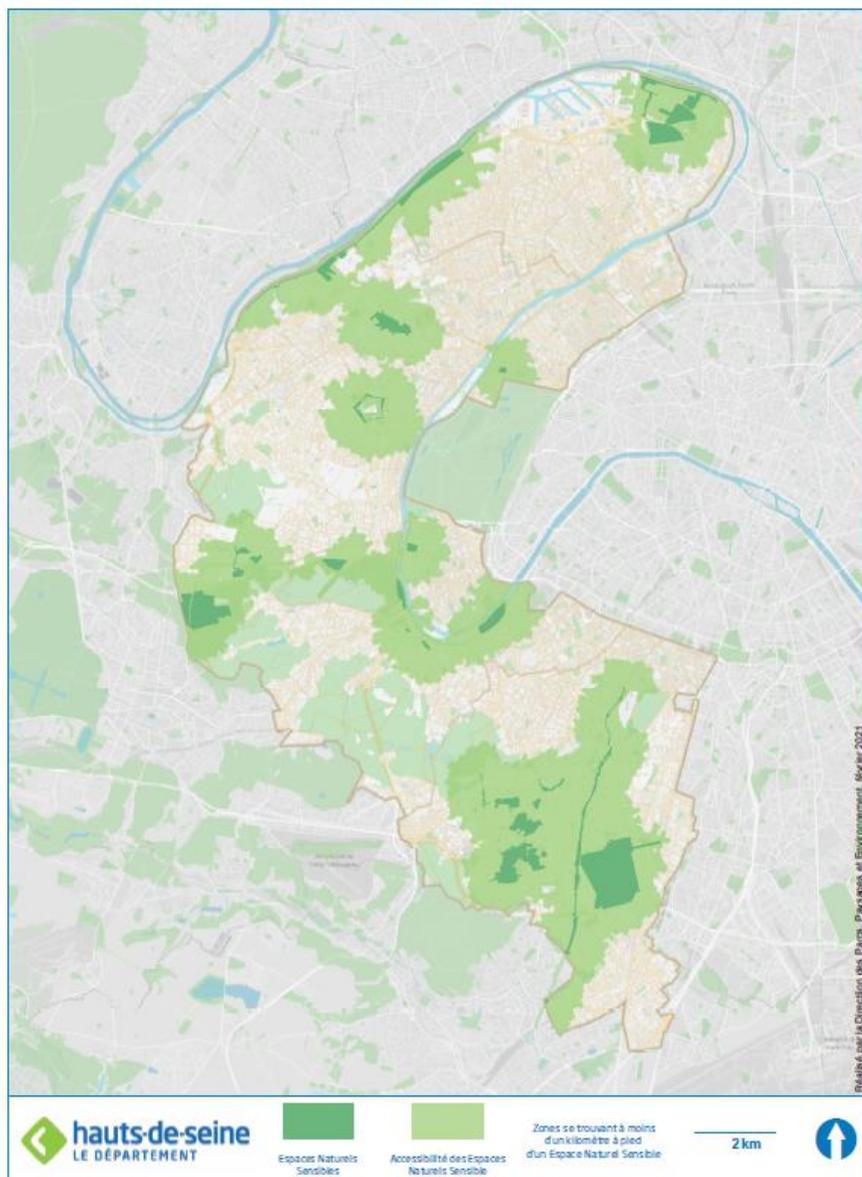
- ↗ créer 5 km supplémentaires de grandes promenades vertes et bleue (en berges de Seine) ;
- ↗ planter 18 000 arbres supplémentaires (15 000 dans les ENS, 3 000 en alignements, 1 000 dans les collèges) ;
- ↗ installer 50 potagers supplémentaires dans les collèges des Hauts-de-Seine ;
- ↗ rénover 60 ha d'ENS pour une meilleure qualité paysagère et écologique ;
- ↗ acquérir, aménager et ouvrir au public 20 ha d'ENS supplémentaires.

La stratégie ambitionne notamment, en cohérence avec le schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges,

de créer un linéaire continu de 39 km de promenade, au plus près du fleuve. Ce projet s'inscrit pleinement sur le territoire de Boucle Nord de Seine avec le projet d'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine et le projet de réaménagement de l'estacade des mariniers entre Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

La stratégie prévoit également le renforcement du réseau de chemins de randonnée (y compris sur des voiries non départementales), ce qui doit être pris en compte dans l'aménagement du territoire de Boucle Nord de Seine.

### Accessibilité aux Espaces Naturels Sensibles



### Hauts-de-Seine

### Itinéraires de Promenade et de Randonnée (IPR)

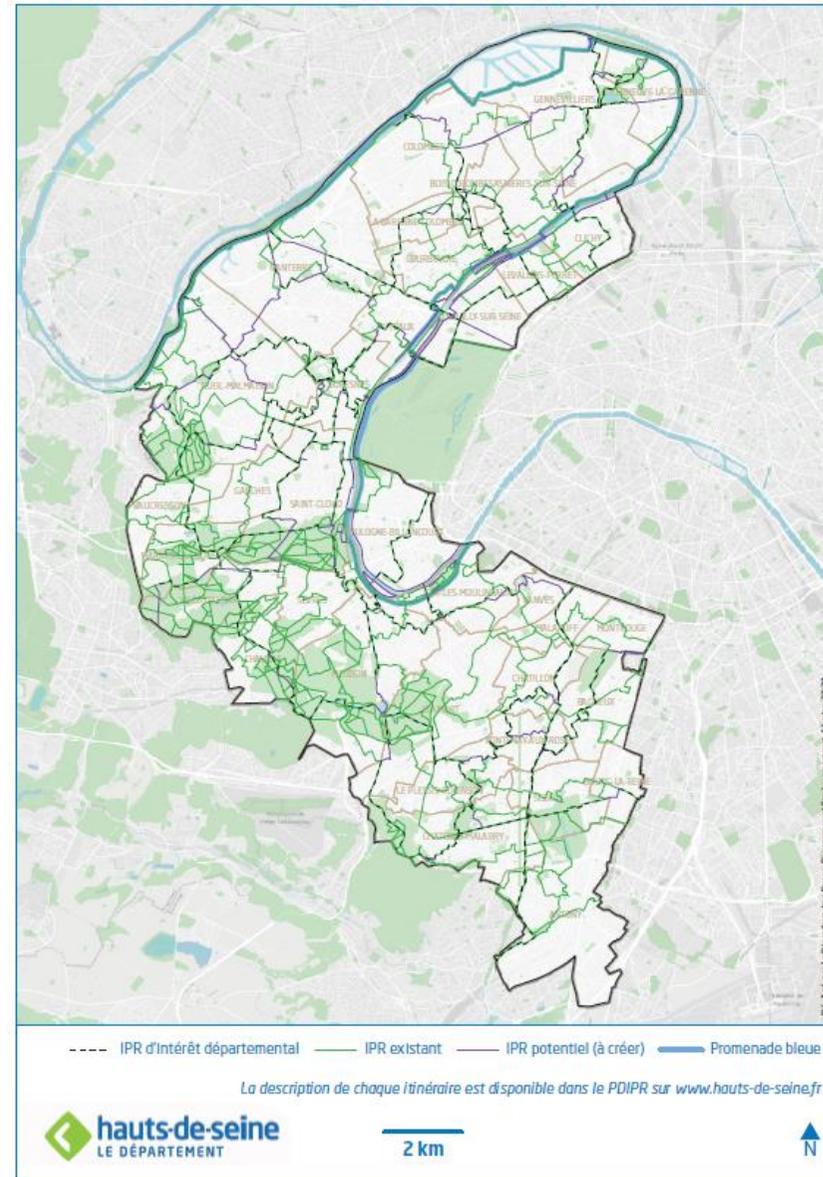


Figure 3: Cartes de la stratégie départementale des espaces de nature du Département des Hauts de Seine

## V. La stratégie départementale des espaces de nature du Département du Val d'Oise

Au sein du territoire la commune d'Argenteuil se situe dans le Département du Val d'Oise. La ville s'inscrit ainsi directement au cœur des actions engagées par le département en faveur de la nature en ville.

Le Val d'Oise est le premier département arboricole d'Ile-de-France avec une superficie d'environ 400 hectares de vergers sur les 823 que compte la région. Ainsi le département déploie une part importante de ses actions à valoriser et à développer ses terres agricoles et arboricoles, ce qui pourrait à l'avenir concerner la plaine d'Argenteuil.

Le Val d'Oise déploie également plusieurs actions en faveur de la nature via :

- des financements pour la création de nouveaux espaces verts (exemple : création du Parc de l'Esches à Persan)
- des actions de sensibilisation à la nature via le programme « Sorties Nature en Val d'Oise » qui met en lumière les grands espaces de nature du département (dont ponctuellement la plaine d'Argenteuil)
- des recensements participatifs (notamment sur les papillons).

## VI. Les enjeux de nature identifiés par Ile de France Nature

La Région Ile de France s'engage sur le territoire, par le prisme d'Ile de France Nature, à la reconquête des Buttes du Parisis.

Ce vaste espace de 621 ha est situé au nord-ouest de la Région Ile-de-France. Il s'inscrit sur la commune d'Argenteuil ainsi qu'au-delà du territoire de Boucle Nord de Seine, sur les communes de Corneilles-en-Parisis, de Franconville, de Montigny-lès-Cormeilles et de Sannois.

Les Buttes du Parisis sont couvertes par un Périmètre Régional d'Intervention foncière (PRIF), ce qui permet à Ile de France Nature de s'engager progressivement dans l'acquisition du foncier nécessaire à son aménagement. Ainsi le PRIF des Buttes du Parisis doit permettre de faciliter la reconquête de la plaine d'Argenteuil pour en faire un vaste espace agricole et de loisirs connectée au reste des buttes par une promenade verte allant de la Plaine d'Argenteuil jusqu'à la Seine.



Figure 4: Carte de l'ensemble des Butte du Parisis et du projet de Trame verte (Source : Ile de France Nature)

## PARTIE 3. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Afin de préciser les axes sur lesquels le territoire de Boucle Nord de Seine est le plus à même d'agir, un travail de diagnostic a été mené de multiples façons, de manière à le rendre le plus complet possible.

Ce diagnostic interroge à la fois la situation du territoire et sa vulnérabilité, mais également les démarches déjà entreprises afin d'inscrire le plan nature en continuité des actions lancées et les renforcer.

### I. Des trames environnementales identifiées sur le territoire

Dans le cadre du travail de diagnostic mené pour l'élaboration du PLUi, une analyse fine des différentes trames environnementales a pu être réalisée. Un travail sur les trames verte, bleue, noire, blanche et brune a été mené et est présenté ci-après.

#### A. Une trame verte structurée autour des grands parcs et des abords d'infrastructures routières et ferroviaires

Afin de préciser la structure de la trame verte et la capacité de dispersion des espèces, deux analyses ont été menées.

Une première analyse a permis de qualifier les différentes composantes de la trame verte (en termes de superficie et de sous-trame). Ce travail cartographique s'est appuyé sur des données existantes de végétation produites notamment par l'APUR.

Après avoir identifié les différents espaces pouvant constituer des noyaux de biodiversité et des espaces relais, une deuxième analyse a été menée afin de qualifier la capacité des espèces à se disperser. Deux sous-trames ont été distinguées afin de pouvoir évaluer la dispersion des espèces forestières et des espèces de milieux ouverts. Quelques espèces cibles ont guidé la détermination des

aires de dispersion, permettant l'analyse des continuités écologiques.



Figure 5: Photographies d'espèces cibles : écureuil roux (espèce à petit rayon de déplacement) et Fauvette à tête noire (espèce à grand rayon de déplacement) - (source : INPN)

La méthode utilisée est celle des AMS (Aire de Migration Simulée), qui permet de calculer les espaces accessibles par une espèce à partir des réservoirs de biodiversité préalablement déterminés, en s'appuyant sur le potentiel énergétique de l'espèce et sur la rugosité de la matrice. L'aire est déterminée selon les capacités d'une guildes d'espèces utilisant les mêmes types d'habitats.

Ce travail fait ainsi apparaître l'ensemble des secteurs facilement traversables par les espèces, et au contraire les secteurs dans lesquels leur déplacement est considéré comme très peu probable.

En conclusion, le croisement entre les différentes sous-trames écologiques, met en évidence 4 grands continuums écologiques :

- Du coteau du Parisis aux berges de Seine ;
- Des buttes du Parisis vers le cœur agricole d'Argenteuil ;
- Du parc des Chanteraines à Gennevilliers et Villeneuve la Garenne vers le parc Pierre Lagravère à Colombes, en longeant l'A86 et ses abords végétalisés ;
- Du Parc des Chanteraines, en connexion avec les espaces de nature d'Epinay-sur-Seine et de L'Île Saint-Denis, vers la coulée verte de Gennevilliers.

Les autres axes sont discontinus ; en pas japonais, avec des coupures à traiter. Les principales zones de discontinuité existantes sont des zones fortement urbanisées et laissant peu de place aux espaces de nature. Elles se situent notamment :

- Au niveau des zones industrielles, de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil et du Port de Gennevilliers;
- Dans les secteurs urbains denses de Clichy, d'Asnières et de Bois-Colombes.

D'un autre côté, les principales infrastructures de transport du territoire (autoroutes A15 et A86, voies ferrées) constituent des coupures qui peuvent empêcher le déplacement d'une partie des espèces terrestres.

Il faut noter que le territoire comporte un nombre important d'espaces relais (espaces végétalisés de moins d'un hectare), qui participent pleinement à la circulation de la faune et à l'accueil des espèces les plus ubiquistes et adaptées à la ville.

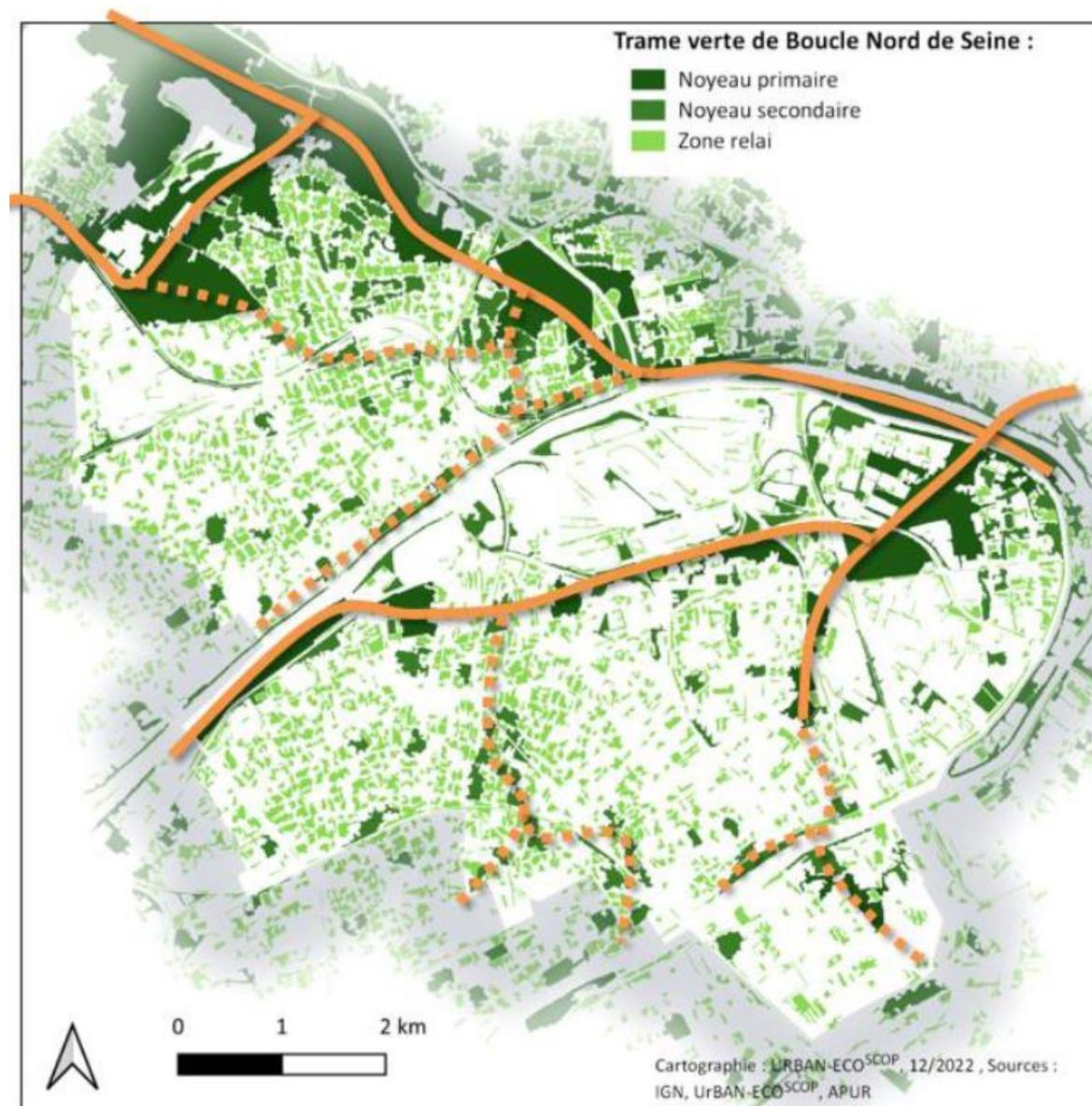


Figure 6: Trame verte de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)

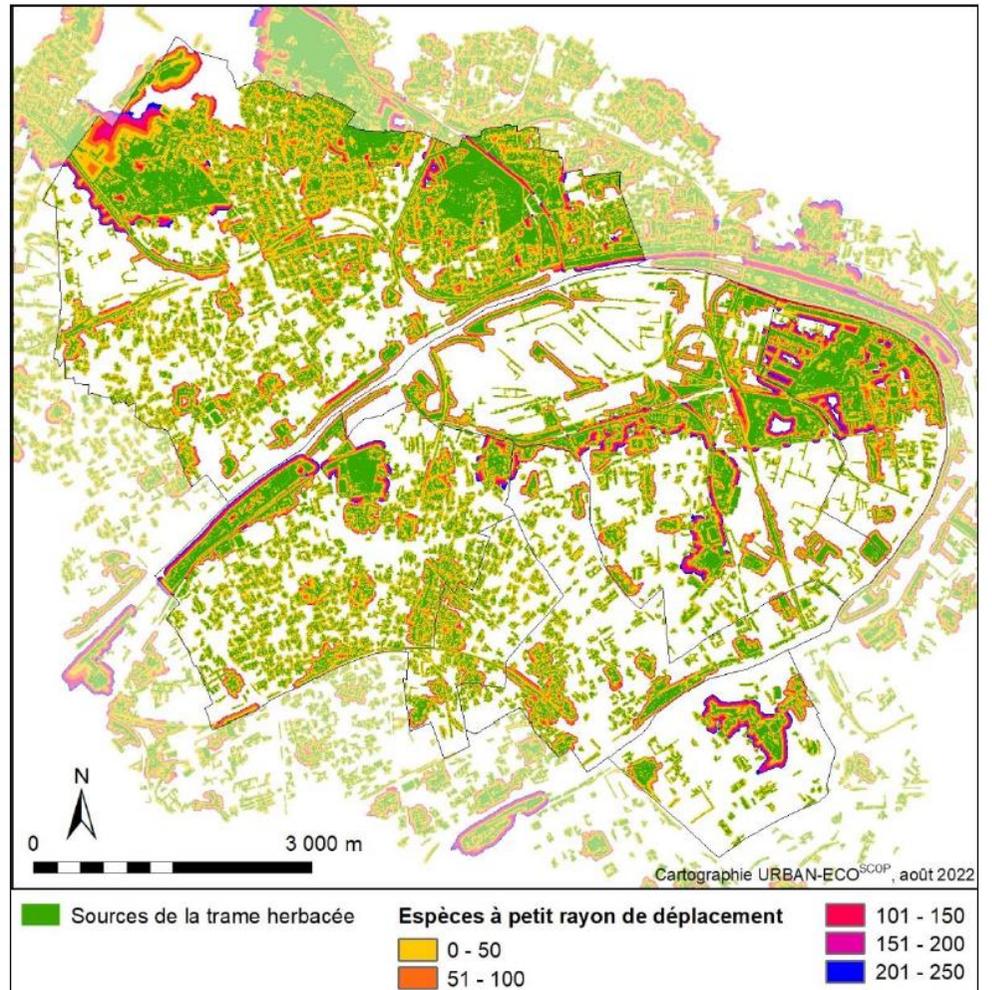
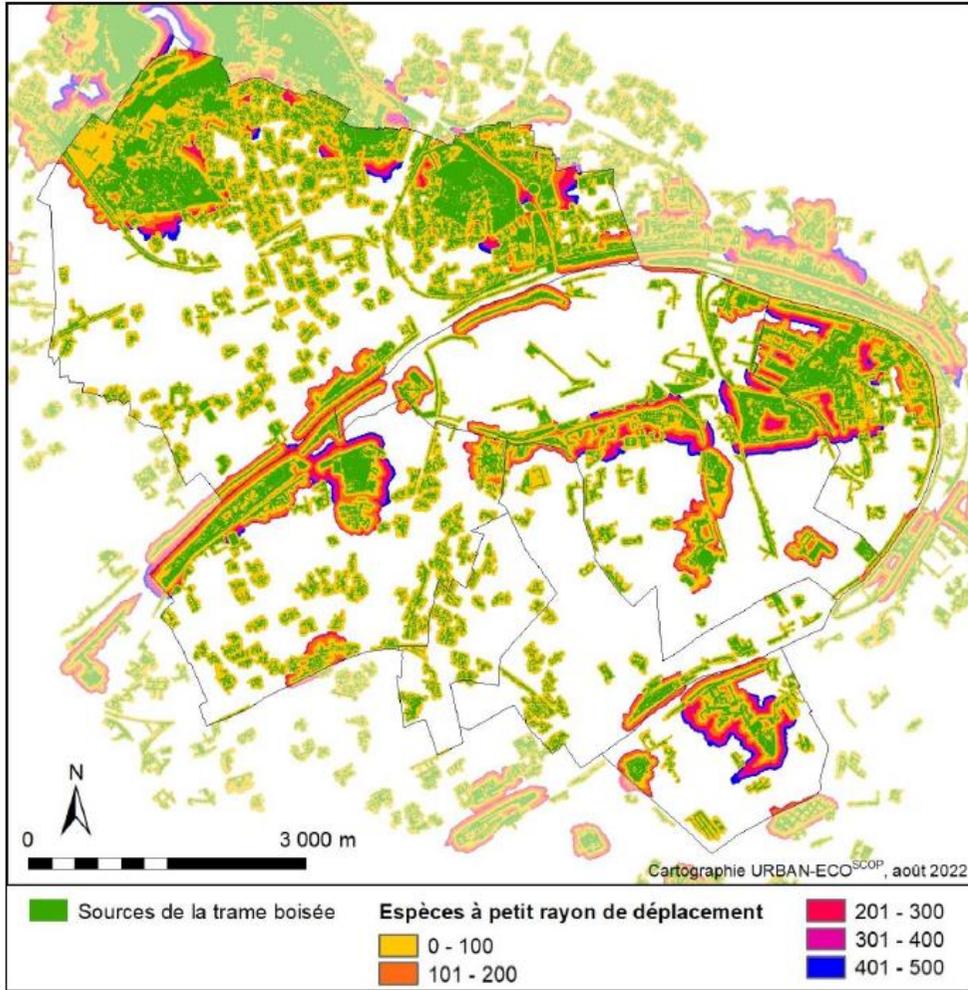


Figure 7 : Cartes de l'air de migration simulée des espèces à petit rayon de déplacement forestières (à gauche) et des milieux ouverts (à droite)

## B. Une trame aquatique et humide principalement représentée par la Seine

La trame bleue est principalement représentée par la Seine et son enveloppe de zone humide potentielle. C'est aussi dans son lit majeur que sont localisés les milieux humides et leur flore associée, ainsi que la plupart des mares.

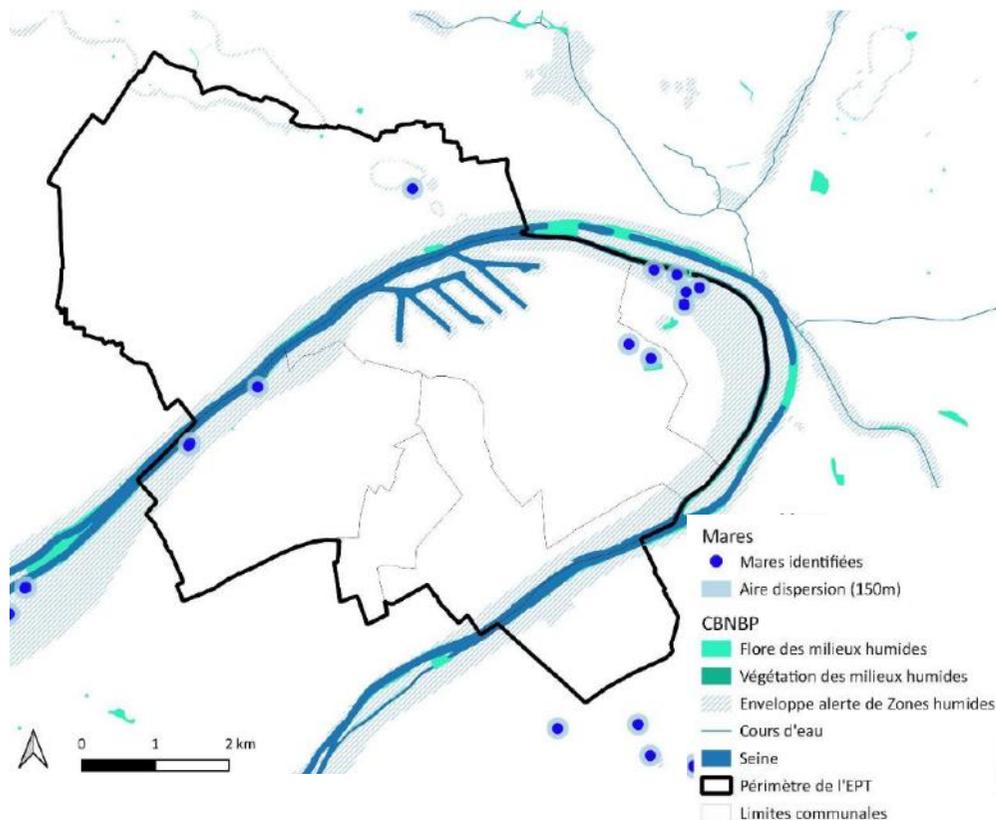


Figure 8 : Trame bleue de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)

La Seine est l'axe principal du réseau hydrographique régional et représente un corridor écologique majeur pour de nombreuses espèces animales et végétales. Elle joue plusieurs rôles

complémentaires et fondamentaux. C'est une voie de migration et de déplacement naturelle pour de nombreux oiseaux, chauve-souris, poissons et insectes, ainsi qu'un vecteur pour le transport des graines. Ce couloir de déplacement joue aussi un rôle plus quotidien pour différents groupes qui utilisent les berges ou leurs abords pour assouvir leurs besoins vitaux.



Figure 9 : Photographies d'espèces utilisant la Seine en tant que corridor : *Nyctalus noctula* et *Pipistrellus pipistrellus* (INPN)

La Seine est aussi une rupture écologique pour les mammifères terrestres qui ne peuvent pas la traverser. Par ailleurs, les darses du Port de Gennevilliers sont en majorité peu attractives, à l'exception de quelques secteurs qui ont fait l'objet d'aménagements : la berge Est sur environ 200 m et la roselière et le haut-fond graveleux sur la presqu'île.

Le faible nombre d'amphibiens recensés sur le territoire montre la place réduite de ce groupe sur le territoire et témoigne de leur difficulté de déplacement. Quelques mares sont ponctuellement présentes au sein de parcs tels que le Parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers, ou le parc Lagravère à Colombes, mais le nombre de mares reste limité.

### C. Une trame noire localement bonne

Le territoire présente une trame noire localement bonne avec des composantes apaisées associées à une luminosité suffisamment faible pour impacter peu la faune, la flore et les écosystèmes. Il s'agit en particulier des buttes du Parisis et de la plaine agricole d'Argenteuil, de la Seine, d'une partie du Port de Gennevilliers, des parcs (qui proposent des cœurs sombres), ainsi que de certains secteurs pavillonnaires marqués par les lumières des voies mais avec des cœurs d'îlots sombres.

Cette trame noire est essentielle pour respecter les cycles biologiques des espèces et pour éviter la perte de biodiversité.

Dans des milieux urbains très éclairés des modifications de comportements, peuvent apparaître chez de nombreuses espèces (dérèglement des rythmes biologiques, effets d'attraction ou de fuite par rapport à la lumière artificielle, difficultés à se reproduire). Cela engendre une plus grande vulnérabilité des espèces vis-à-vis des prédateurs, des aléas météorologiques, de l'action humaine (circulation automobile, pollution...) qui contribue à affaiblir voire à faire disparaître certaines espèces animales ou végétales au sein d'écosystèmes. Ces disparitions sont susceptibles de bouleverser l'ensemble de l'écosystème en y interrompant notamment les chaînes alimentaires et d'autres associations entre espèces animales et/ou végétales.

Par ailleurs, les sources de lumière artificielle ont un effet répulsif pour de nombreuses espèces animales. De ce fait, la pollution lumineuse contribue à la fragmentation des habitats et des populations animales (voire végétales) au même titre que les autres éléments anthropiques. Les conséquences de cette fragmentation sont l'isolement génétique des populations, la réduction des aires vitales...



Figure 10 : Fonctionnalité de la Trame noire de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)

#### D. Une trame brune globalement peu fonctionnelle

La trame brune, en lien avec les zones végétalisées, présente globalement une fonctionnalité limitée sur l'ensemble de la boucle de Seine et sur les zones alluviales d'Argenteuil. Ces sols de faible fonctionnalité, bien que relativement continus, offrent une faible capacité à accueillir de la biomasse ; alors que les sols plus épais et riches sont très morcelés et peu connectés entre eux.

Il n'y a qu'au Nord de la commune d'Argenteuil, le long des trames forestières et pavillonnaires que les sols présentent à priori une fonctionnalité (biomasse, stockage du carbone, infiltration, réserve utile) de bonne à très bonne qualité et une certaine continuité. L'écosystème de ces sols y est à priori plus riche et plus équilibré, permettant un développement plus aisé des végétaux.

Au sein des grands parcs du territoire (tels que le parc des Chanteraines, le parc des Sévines, ou encore le parc Roger Salengro), la trame brune semble présenter une fonctionnalité correcte. Cependant, le remaniement de certains espaces complexifie aujourd'hui la lecture de la trame brune. Certains parcs, sont par exemple issus de remblais tels que le parc Lagravère à Colombes, ou de tissus industriels tels que le parc des Bruyères à Bois-Colombes et mériteraient une analyse historique fine pour préciser la trame brune.

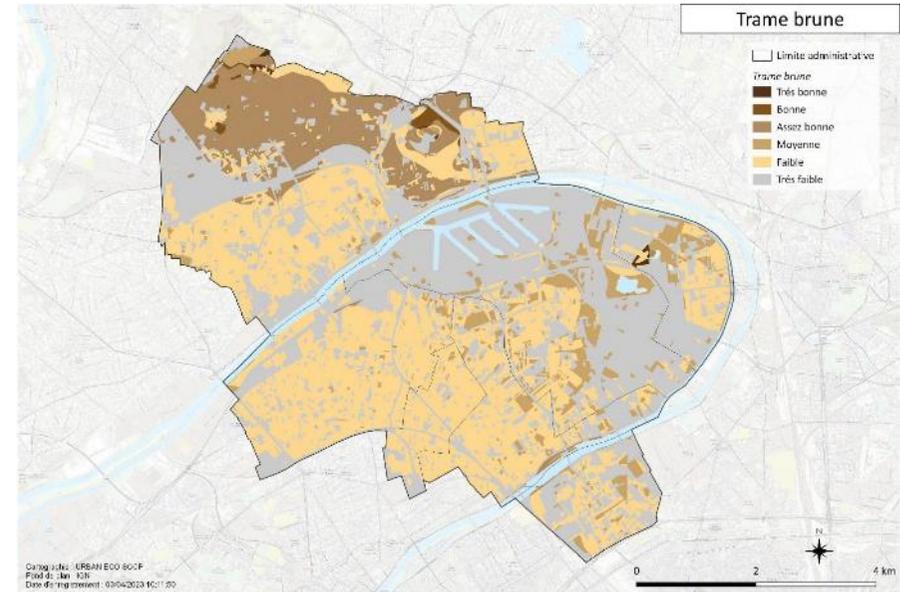


Figure 11 : Fonctionnalité de la Trame brune de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)

### E. Une trame blanche hétérogène présentant des axes très bruyants d'une part et des zones de calme dans certains secteurs d'habitat d'autre part

La trame blanche correspond aux secteurs calmes, en contraste des secteurs bruyants, à priori défavorables à la biodiversité, car présentant un niveau de bruit pondéré sur 24h supérieur à 65 db.

L'analyse de la trame blanche fait apparaître de nombreuses zones de calme, notamment au sein des secteurs d'habitat. A contrario des zones de pollution sonore longent les grandes infrastructures de transports. Cette analyse semblerait ainsi indiquer que ces voies (routières et ferroviaires) constitueraient des barrières peu franchissables pour les espèces sensibles aux bruits.

Cette analyse théorique doit toutefois être mise en parallèle de la réalité des observations de terrain qui démontrent une richesse faunistique relativement importante le long des talus routiers et ferroviaires. Ces observations s'expliquent probablement par le manque d'espaces de nature compensé par les talus souvent végétalisés des infrastructures qui offrent un refuge aux espèces.

Ainsi, les espèces, même sensibles, parviennent à utiliser les zones de bruit pour y réaliser au moins une partie de leur cycle de vie.

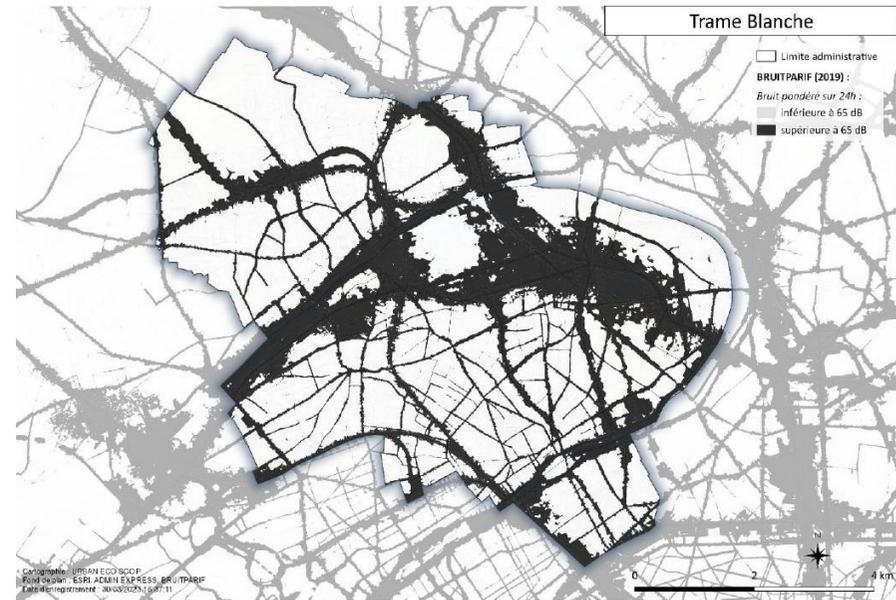


Figure 12 : Fonctionnalité de la Trame blanche de Boucle Nord de Seine (URBAN-ECO, 2022)

## II. Un territoire particulièrement vulnérable à l'effet d'îlot de chaleur urbain, mais avec un potentiel de renaturation

### A. Un effet d'îlot de chaleur particulièrement marqué dans les zones d'activités et les secteurs urbains denses

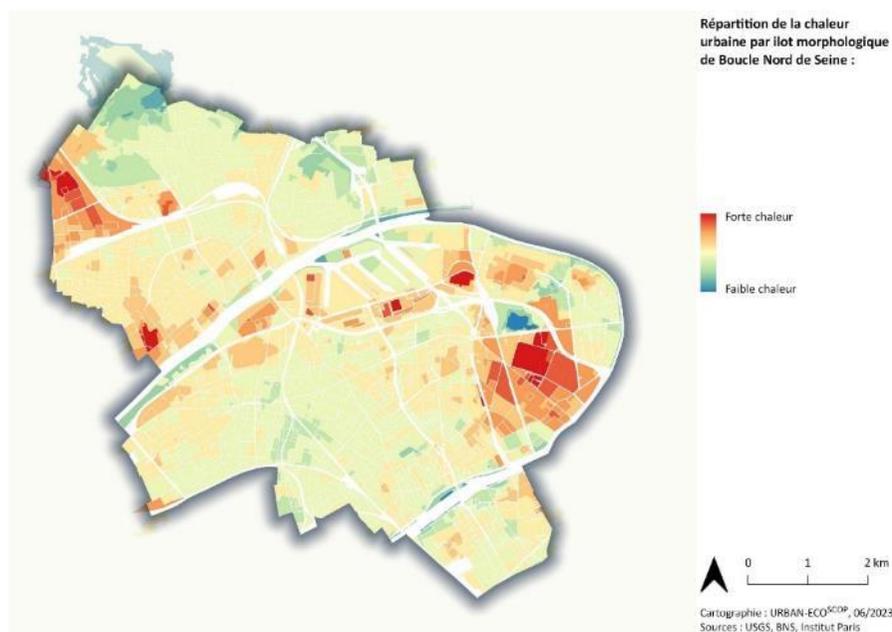


Figure 13 : Répartition de la chaleur selon les îlots morphologiques urbains sur le territoire de Boucle Nord de Seine

L'îlot de chaleur urbain est un phénomène microclimatique limitant le rafraîchissement nocturne et provoquant ainsi une montée globale des températures plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural.

Sur le territoire, ce phénomène apparaît particulièrement marqué au sein des zones d'activités du fait notamment d'une très forte imperméabilisation des parcelles et de la présence de revêtements

bitumineux. Ce phénomène apparaît également, dans des proportions moindres, au sein de secteurs urbains denses pour des raisons similaires.

### B. Des populations particulièrement exposées au sein des secteurs urbains denses

Comme vu précédemment, les zones d'activités sont des secteurs particulièrement vulnérables à l'effet d'îlot de chaleur urbain. Pour autant cet effet n'impacte que quelques employés, contrairement aux zones d'habitats dans lesquelles l'effet d'îlot de chaleur urbain peut être un peu moins fort mais impacte en revanche un nombre de personnes beaucoup plus grand.

Il a ainsi été réalisé un croisement entre l'effet d'îlot de chaleur urbain et la densité de population afin d'identifier de manière objective les secteurs dans lesquels l'impact de la chaleur pour les habitants est le plus important.

Globalement, tous les secteurs d'habitat dense (collectif et pavillonnaire) sont impactés. C'est notamment le cas à Asnières dans les quartiers centre-mairie ou Voltaire-Bourguignons, à Clichy dans les quartiers les plus proches de Paris ou encore à Gennevilliers dans le quartier des Agnettes ou celui des Fossé-de-l'Aumône. Au sein des secteurs d'habitat, seuls les secteurs pavillonnaires un peu moins denses et laissant plus de place à la nature présentent une vulnérabilité plus limitée, ainsi que ponctuellement certains îlots denses mais très végétalisés (tels que le quartier des Bruyères de Bois-Colombes ou le quartier du Bac à Clichy).

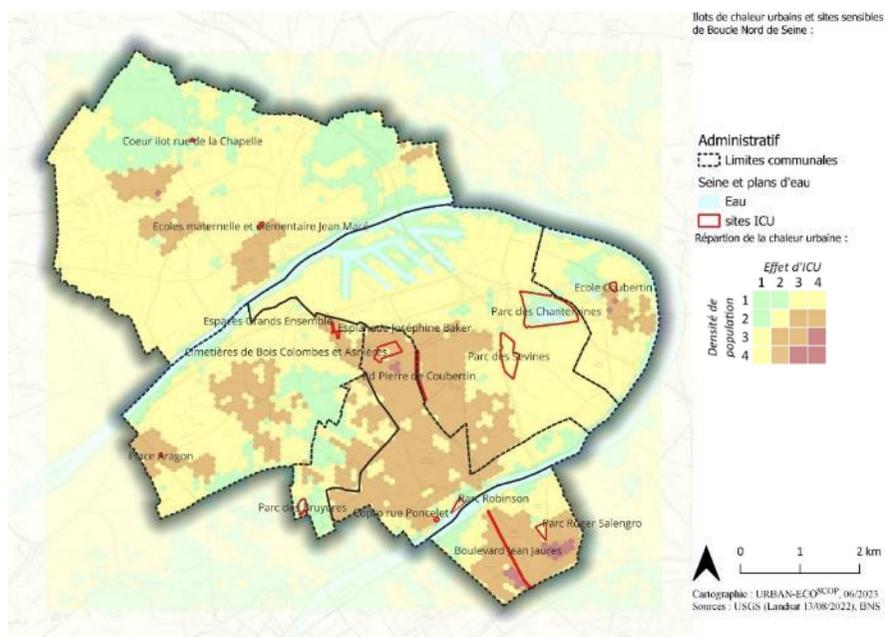


Figure 14 : Répartition du nombre de personnes exposées à de fortes chaleurs le territoire de Boucle Nord de Seine

### III. Un très fort risque d'inondation nécessitant un renforcement des actions permettant la désimperméabilisation des sols

Les communes de Boucle Nord de Seine sont particulièrement exposées au risque d'inondation par débordement de la Seine. Au total, 60 % du territoire se trouve en zone inondable.

Les communes de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers sont les plus concernées. À l'inverse, Argenteuil n'est que faiblement impacté, seulement aux abords de la Seine.

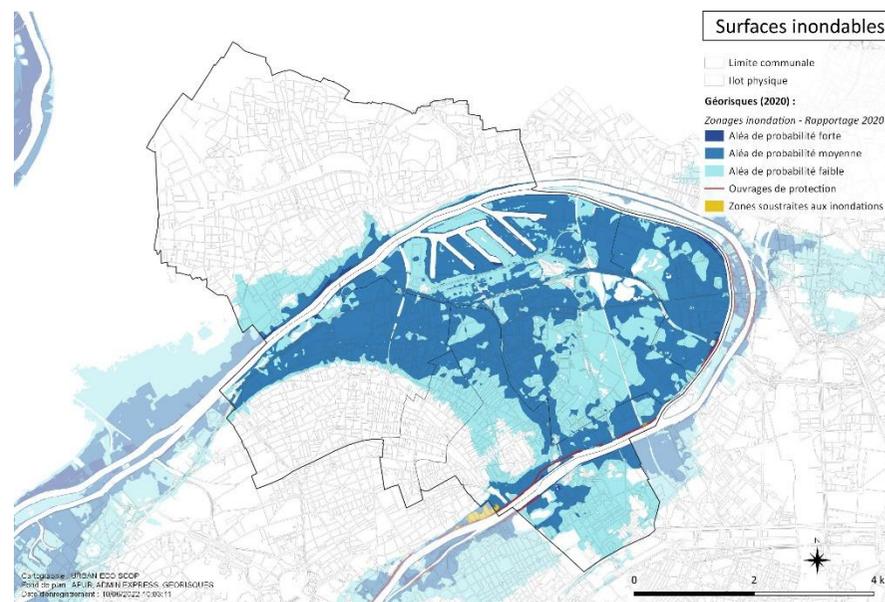


Figure 15 : Cartographie du risque inondation sur le territoire de Boucle Nord de Seine

Du fait de la configuration du bassin de la Seine, les crues en Île-de-France sont relativement lentes, avec une montée maximale pouvant atteindre 1,5 mètre en 24 heures à Paris. Elles peuvent en revanche durer longtemps du fait de crues successives des différents affluents, notamment l'Yonne (durée de 2,5 mois en 1910). Ces crues sont limitées grâce au travail de préservation et de renforcement des zones d'expansion de crue mené par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs (qui gère l'alimentation en eau du bassin Seine amont). Cette lenteur dans la montée des eaux permet de faciliter la mise en sécurité des personnes mais le risque pour les infrastructures, les réseaux et les bâtiments reste important.

Cette vulnérabilité au risque inondation est amplifiée par la forte densité et l'imperméabilité du territoire qui dispose de faibles

capacités d'infiltration de l'eau. La désimperméabilisation et la renaturation constituent ainsi des enjeux économiques et de gestion des risques pour les habitants et les biens du territoire.

#### **IV. Une agriculture urbaine professionnelle à reconquérir et un développement de l'agriculture urbaine d'interstice à poursuivre**

L'agriculture urbaine, telle que définie par la Chaire Agricultures urbaines est « *l'agriculture proche de la ville (dite "péri-urbaine") ou dans la ville (dite "intra-urbaine") qui est en lien fonctionnel avec la ville. C'est-à-dire qu'elle apporte des aliments et une multitude d'autres services à la ville et ses habitants comme la création de lien social, la rétention des eaux pluviales, la réutilisation des déchets urbains, l'éducation à l'environnement, etc.* »

Dans le contexte du Plan Nature, le travail sur l'agriculture urbaine se focalise sur les sites et les pratiques pouvant participer à renforcer la nature en ville. Les activités en intérieur (sous serres, dans des parking, etc...) ne sont donc pas les cibles du Plan Nature.

Sur le territoire l'agriculture urbaine est de deux types : professionnelle (présente majoritairement au sein de la commune d'Argenteuil) et non-professionnelle (dans les interstices de la ville).

##### **A. L'agriculture urbaine professionnelle sur le territoire**

Une part importante des activités agricoles professionnelles du territoire sont localisées au niveau de la plaine d'Argenteuil. Ce site d'environ 80ha est historiquement une plaine agricole. Aujourd'hui seuls 30ha restent cultivés (en maraichage, arboriculture et grandes cultures) par des professionnels. L'ambition de Boucle Nord de Seine, d'Ile-de-France Nature et de la ville d'Argenteuil est de remettre en culture 40 hectares de friches agricoles supplémentaires au sein de cette plaine agricole.

Selon le projet de territoire, la Plaine d'Argenteuil constitue un levier central pour le développement d'une activité agricole métropolitaine, capable de fournir en produits frais le marché alimentaire de proximité. Cet espace constitue également un potentiel de déploiement d'un espace de nature, connecté au reste des buttes du Parisien, permettant aux habitants du territoire et des territoires limitrophes de bénéficier d'espaces verts pour la promenade et les loisirs de proximité.



*Figure 16 : Vue sur La Défense depuis les vignes municipales de la Plaine d'Argenteuil*

A ce projet d'envergure favorable à une production alimentaire locale s'ajoutent d'autres projets d'agriculture professionnelle, inscrits dans le tissu urbain. Pour exemples : la serre de l'Arc Sportif de Colombes, ou bien le potager du théâtre T2G de Gennevilliers. Néanmoins, si ces projets participent à une alimentation plus locale sur le territoire, ils ne constituent pas de réelles opportunités pour les habitants de bénéficier d'espaces de nature et participent aussi très peu à améliorer le fonctionnement écosystémique du territoire. Il ne s'agit donc pas de types d'agriculture urbaine que le territoire cherche à développer dans le cadre de son Plan Nature.

## B. L'agriculture urbaine d'interstice

Le reste du territoire, regroupe un nombre important de petites activités d'agriculture urbaine. Par leur proximité avec les lieux de vie des habitants et des lieux d'apprentissage des écoliers, ils permettent de créer du lien social et de sensibiliser à l'environnement, aux saisonnalités et à l'alimentation durable.

Le territoire compte ainsi de nombreux jardins partagés, jardins pédagogiques et familiaux qui, s'ils ne permettent pas d'autonomie alimentaire, offrent une diversité de bienfaits sociaux et pédagogiques. Cette multiplicité les rendent essentiels, et cela encore plus au sein de quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville au sein desquels les enjeux de liens sociaux, mais également d'alimentation saine peuvent relever de questions de santé publique.

Parmi l'ensemble des sites d'agriculture urbaine du territoire, certains présentent un intérêt pédagogique et social dépassant les limites communales et intercommunales. C'est par exemple le cas de l'Agrocité de Gennevilliers, de la ferme pédagogique du Parc départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne ou bien encore du centre Nature de Colombes. Ces sites regroupent, en un point, une multiplicité d'outils pédagogiques (tels que des potagers, des jardins partagés, de l'éco pâturage, des ruches, des poulaillers, des sites de compostage, etc...). Ils sont ainsi des lieux particulièrement importants pour sensibiliser à la nature et à l'alimentation saine et durable.





## Éléments constitutifs des trames verte et bleue du territoire Boucle Nord de Seine

### Éléments constitutifs de la trame verte

- Corridor écologique structuré
- Corridor écologique à renforcer
- Espaces naturels sensibles
- Trame végétale

### Sites labellisés Ecojardin

- En gestion communale
- En gestion privée
- En gestion par un bailleur

- Espaces verts publics

- Site d'agriculture urbaine
- Surfaces agricole (professionnelle ou jardins familiaux)

### Éléments constitutifs de la trame bleue

- La Seine
- Réseau de mares

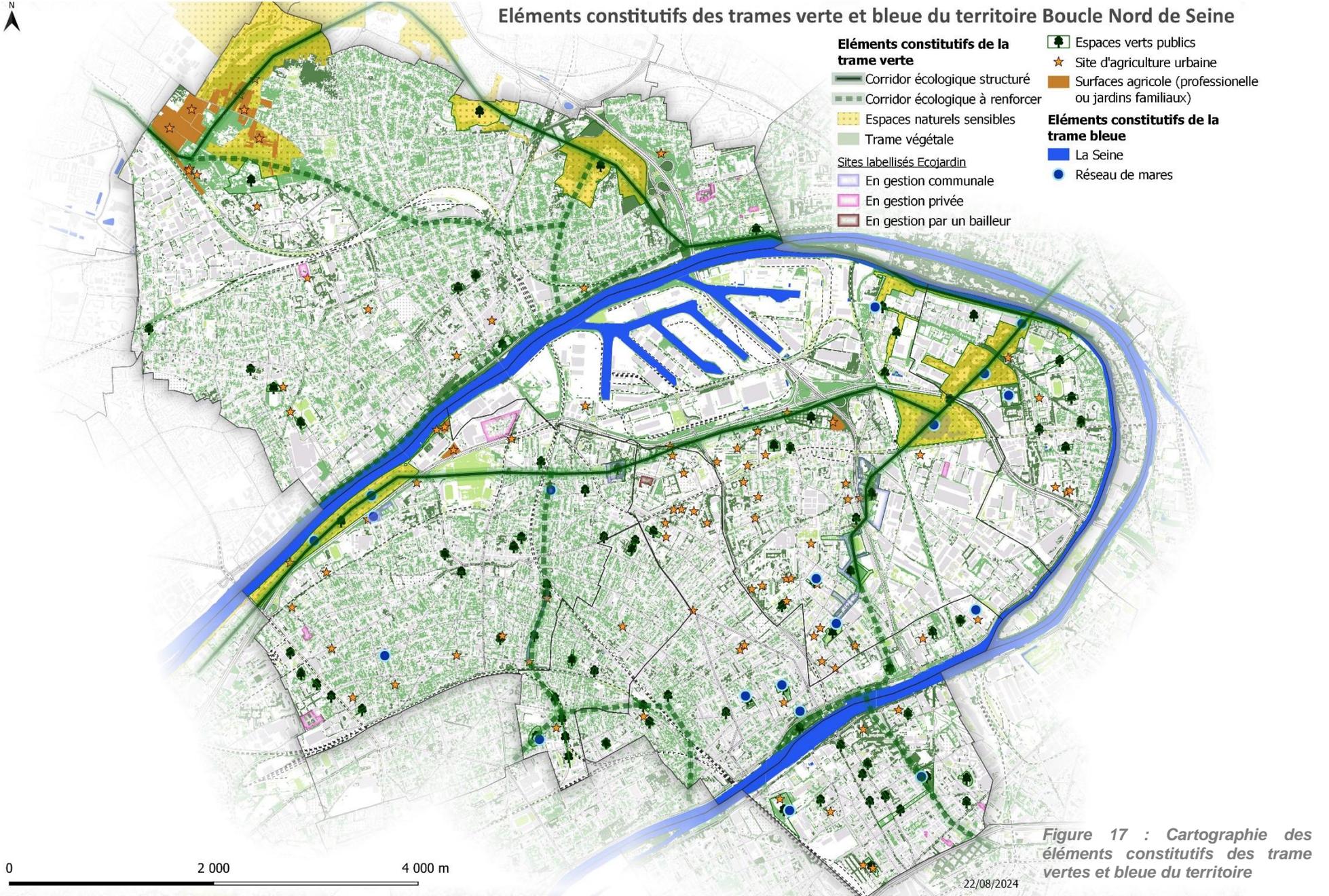


Figure 17 : Cartographie des éléments constitutifs des trames verte et bleue du territoire

# Sites d'agriculture urbaine du territoire Boucle Nord de Seine

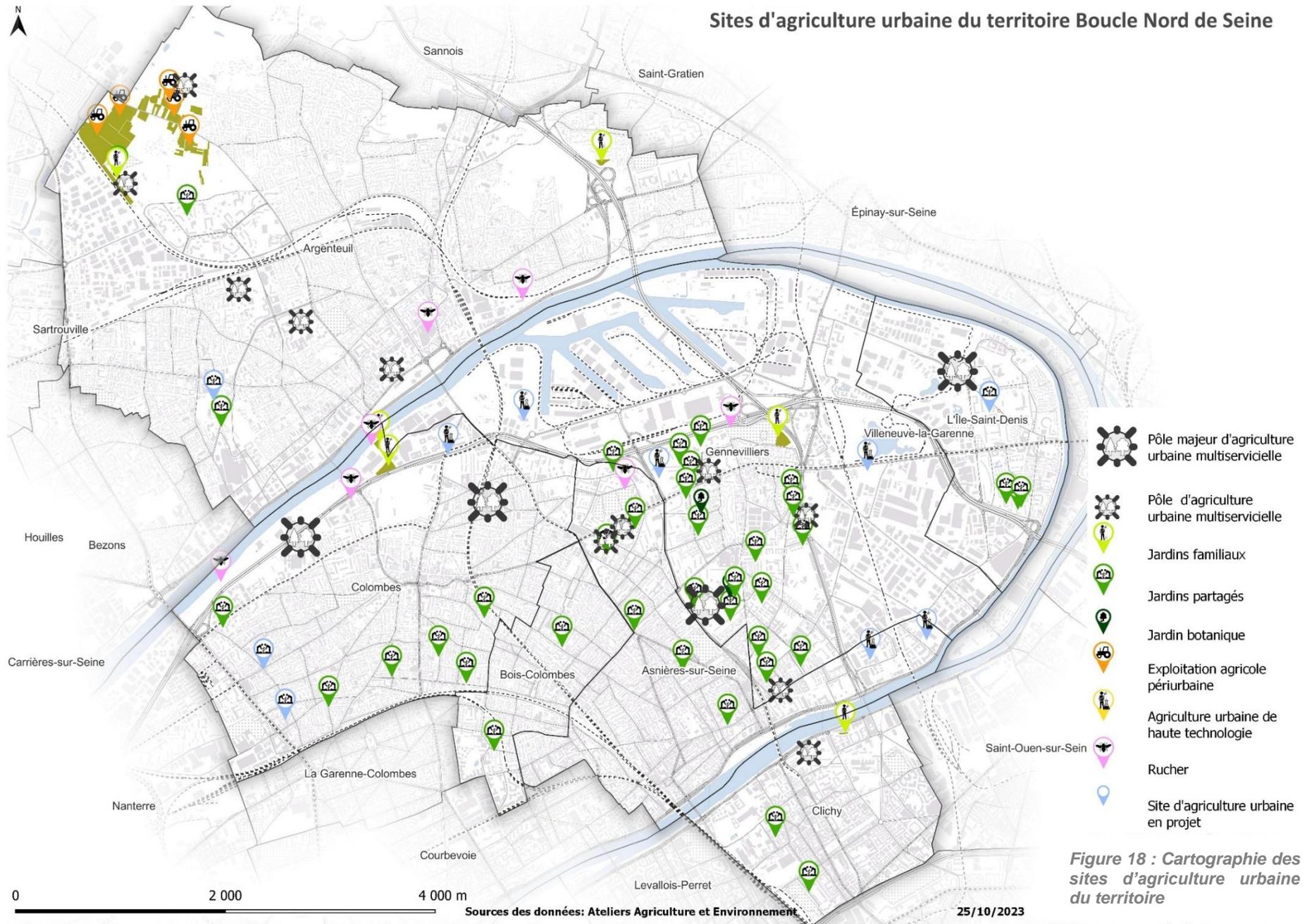


Figure 18 : Cartographie des sites d'agriculture urbaine du territoire

## V. Un potentiel de renaturation à exploiter

Le territoire de Boucle Nord de Seine, s'il possède une certaine vulnérabilité, dispose également d'un potentiel de renaturation à exploiter. Une étude portée par l'Institut Paris Région et l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France (dans le cadre du projet européen REGREEN) a permis d'identifier les différents potentiels de renaturation au sein de la Région Ile de France.

Au niveau de l'EPT

Boucle Nord de Seine, 16,38% du territoire apparaissent comme potentiellement renaturables (notamment dans les secteurs d'activités ou d'habitat collectif).

Ce potentiel peut être mis en parallèle de deux territoires voisins : Paris Ouest La Défense (POLD)

qui apparaît comme renaturable à hauteur de 18,33% et Plaine Commune dont 20,76% du territoire apparaît renaturable. Boucle Nord de Seine semble donc avoir un potentiel similaire à ceux des territoires voisins.

La présence d'une part relativement importante d'habitat individuel et de petits fonciers sur le territoire peut justifier un potentiel de renaturation légèrement inférieur à POLD ou Plaine Commune qui

possèdent plus de grands secteurs minéralisés (d'activités par exemple).

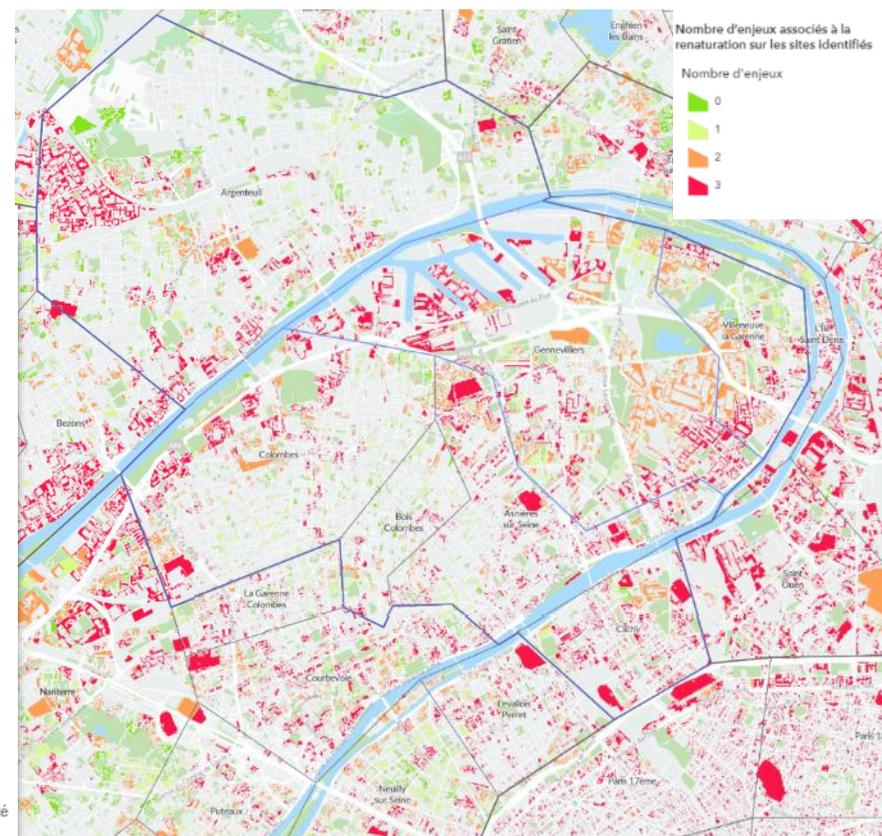
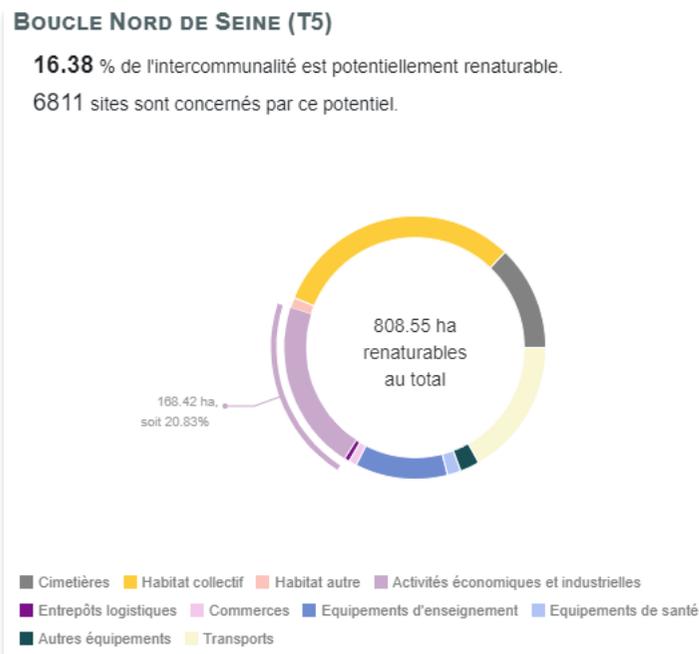


Figure 19 : Identification des secteurs de renaturation (IPR et ARB - 2022)

## PARTIE 4. ENJEUX & STRATEGIE DE RENATURATION DU TERRITOIRE

### I. ENJEUX

La nature est en capacité de rendre de nombreux services aux urbains à la seule condition que sa dimension d'écosystème soit respectée. C'est là l'enjeu essentiel de l'amplification de la nature en milieu urbain et sur le territoire de Boucle Nord de Seine. L'univers du vivant s'exprime dans des temporalités et des réalités géographiques spécifiques qui sont autant d'éléments à considérer: exposition à la lumière, disponibilité en eau, qualité des sols ...

Il convient de changer de paradigme et de considérer le vivant avec ses exigences. La nature en ville ne peut plus être considérée comme un élément de décor ; une variable d'ajustement évoluant au grès des projets ; des modes. Elle doit être considérée comme une alliée au service du bien vivre dans nos villes.

Il s'agit de redonner un rôle premier à la Nature en ville en la considérant comme un élément vivant ; facteur d'équilibre urbain.

### II. Objectifs

Les services rendus par une nature équilibrée en ville sont nombreux. Ainsi, la plan nature a pour objectif de renaturer le territoire pour :

- Lutter contre l'effondrement de la biodiversité,
- Permettre de créer des îlots de fraîcheur garants du confort estival,
- Lutter contre les inondations par débordement de la Seine et des réseaux,
- Séquestrer davantage de gaz à effet de serre (cf. objectifs PCAET)
- Lutter contre les ravageurs, les espèces envahissantes et nuisible à la santé publique,

- Créer des possibilités de développer une agriculture urbaine de proximité et vivrière,
- Offrir des espaces de loisirs et de sport aux habitants et usagers du territoire ...

Il s'agit d'améliorer la qualité des écosystèmes afin de leur permettre de rendre un certain nombre de services au milieu urbain et au confort des urbains. Il s'agit de favoriser une nature en ville de qualité et en « bonne santé » par une gestion plus écologique des milieux (qu'il s'agisse d'espaces publics ou privés, et quelques soit leurs dimensions). Par une nature en « bonne santé », c'est également une biodiversité en équilibre qui est recherchée, capable réguler de manière naturelle les populations (et notamment celles de ravageurs ou de nuisibles).

Aussi la stratégie de Boucle Nord de Seine vise trois objectifs majeurs qui sont de l'ordre du quantitatif (donner plus de place à la nature), du qualitatif (améliorer la fonctionnalité écologique des espaces verts) et du changement de paradigme (changer l'approche de la nature).

#### A. Donner toute sa place à la nature sur le territoire

Il s'agit ici de préserver et d'amplifier la présence d'espaces de nature sur le territoire via trois leviers :

- Protéger les espaces potentiellement supports de nature situés au sein des trames verte, bleue et brune de manière réglementaire,
- Renforcer le maillage d'espaces de nature pour permettre la circulation des espèces animales et végétales sur le territoire,
- Saisir l'opportunité des opérations d'aménagement pour intégrer, voire amplifier les continuités écologiques et assurer un lien avec ces dernières.

Chaque levier trouve une déclinaison opérationnelle par trame écologique.

### **Préserver et amplifier la trame verte**

- Renforcer le maillage d'espaces verts publics afin d'offrir à l'ensemble des habitants du territoire ne disposant pas d'espace vert privé, d'en trouver un à proximité ;
- Préserver les arbres pour leurs valeurs multiples (refuge de biodiversité, valeur patrimoniale, puissant vecteur de fraîcheur).

### **Renforcer la trame brune**

- Renforcer les actions de désimperméabilisation et de renaturation, notamment en berge de Seine, pour limiter le risque d'inondation sur le territoire ;
- Adapter les espaces publics aux phénomènes de surchauffe par des actions de désimperméabilisation et de végétalisation améliorant leur captation de l'eau et renforçant leur capacité de rafraîchissement.
- Limiter les remaniements de sols par une bonne communication des conclusions de l'étude de sécurisation de la Plaine d'Argenteuil permettant de changer l'approche de l'aménagement et de faire avec la pollution en place.

### **Préserver et amplifier la trame bleue**

- Valoriser la Seine et ses berges par l'aménagement de quartiers exemplaires en bord de Seine, donnant toute sa place à la nature en ville ;
- Développer une gestion écologique des berges de Seine naturelles afin de renforcer les ripisylves en leur permettant de retrouver l'équilibre écologique associé à ces milieux de berge ;

- Améliorer la fonctionnalité du cycle de l'eau sur le territoire par le renforcement de la gestion de l'eau à la parcelle (noues, jardins de pluie, bassins d'infiltration et de rétention à ciel ouvert) favorables au rafraîchissement et à la biodiversité ;
- Améliorer la connaissance des mares, renforcer le réseau et améliorer la qualité de leur gestion afin qu'elles participent pleinement à l'équilibre écologique des milieux et à la lutte contre certaines espèces nuisibles.

### **Améliorer la fonctionnalité de la Trame Verte**

- Améliorer la gestion des espaces de nature par un partage des bonnes pratiques favorisant l'équilibre des milieux et une utilisation sobre des ressources ;
- Développer la labélisation de sites en gestion écologique pour valoriser les pratiques plus favorable à la nature ;
- Améliorer l'équilibre écologique des espaces et lutter ainsi plus efficacement contre les espèces exotiques envahissantes et autres nuisibles (moustiques tigre, chenille processionnaire) ;
- Diversifier les milieux par le renforcement de l'agriculture urbaine d'interstice en zone dense et par la valorisation des pratiques agroforestières sur la Plaine d'Argenteuil.

## Renforcer les secteurs d'obscurité et les zones de calme

- Développer la trame noire par l'adaptation de l'éclairage public à proximité des espaces de nature et selon les contraintes réelles des secteurs urbains ;
- Préserver et renforcer les zones de calme (présentes majoritairement dans les secteurs d'habitat) afin de permettre aux espèces de réaliser l'ensemble de leurs cycles de vie sur le territoire.

## B. Changer l'approche de la nature

Il s'agit ici de permettre à l'ensemble des acteurs du territoire (agents communaux et intercommunaux, gestionnaires publics et privés, habitants, associations, etc...) de changer de paradigme et de considérer la nature en ville dans toutes ses dimensions et ses réalités du domaine du vivant pour intégrer le vivant dans l'aménagement et la gestion de la ville.

### Rechercher l'implication de tous dans la gestion des espaces de nature

- Renforcer les partenariats avec les acteurs publics et privés gestionnaires d'espaces de nature sur le territoire afin de développer des pratiques cohérentes entre gestionnaires et ainsi renforcer les trames écologiques ;
- Renforcer la formation des gestionnaires communaux et sensibiliser aux protocoles de sciences participatives pour améliorer les pratiques de gestion et mesurer les impacts positifs de ces pratiques sur la biodiversité ;

- Valoriser les espaces d'agriculture urbaine (gérés par des acteurs multiples - particuliers, entreprises, associations, agriculteurs professionnels) et les mettre en avant comme des espaces de nature, participant aux continuités écologiques et comme un levier majeur de sensibilisation à la nature et à l'alimentation durable ;
- Impliquer les habitants dans le renforcement de la place de la nature en ville et dans ce changement de paradigme.

### Structurer un réseau partenarial permettant de lier la politique territoriale sur les espaces de nature avec celles supra territoriales

- Renforcer le partenariat avec les structures en capacité d'accompagner le territoire dans sa volonté de changer l'approche de la nature en ville et ses pratiques ;
- Structurer une gouvernance du Plan Nature permettant de mettre en lien l'ensemble des parties prenantes sur les questions de nature en ville via différentes instances (COPART, COPIL, Groupe de travail Gestion, Groupe de travail Agriculture, Atelier Environnement et visio-flash).

L'ensemble de ces actions sont décrites brièvement dans la suite du présent rapport et détaillées dans le deuxième volet du Plan Nature présentant les différentes Fiches Actions.

## PARTIE 5. PLAN D' ACTIONS

### I. Donner toute sa place à la nature sur le territoire

#### ACTION 1 / RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE AVEC LES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE PROTECTION

##### Les objectifs poursuivis

- Protéger l'ensemble des espaces de nature existants, que ce soit dans leur emprise et dans leurs qualités et imposer la renaturation
- Donner à l'arbre en ville une valeur réglementaire afin de le protéger face à la densification urbaine

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 1, sont les suivants :

- Veiller à la **protection** de l'environnement via le **PLUi**,
- **Protéger les arbres** du territoire par une meilleure connaissance de leur caractère remarquable et leur inscription au PLUi,
- Améliorer la protection de l'ensemble des arbres (de gestion publique) par la mise en place d'un **barème de l'arbre**.



Cette action répond à l'Axe 1 du PCAET, et notamment aux actions 1 : Intégrer la transition climatique et énergétique dans le processus de construction de la ville et 2 : Développer la nature en ville

#### ACTION 2 / RENATURER LE TERRITOIRE PAR LA REALISATION DE PROJETS D'AMENAGEMENT EXEMPLAIRES

##### Les objectifs poursuivis

- Renforcer la place de la nature dans le tissu urbain par la réalisation de projets d'aménagements ambitieux dans leurs qualités environnementales
- Faire de la Seine un lieu de nature et de loisir

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 2, sont les suivants :

- Travailler aux côtés des communes et des départements à la mise en œuvre des **grands projets** afin de veiller à ce qu'ils intègrent au mieux les enjeux territoriaux de nature, de désimperméabilisation ou de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur,
- Mettre en place un **référentiel d'aménagement durable** permettant à tous d'adopter les pratiques d'aménagement, de chantier, de gestion les plus vertueuses et intégrant le plus la nature en ville (tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs).



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 2 : Développer la nature en ville

**ACTION 3 /** MAXIMISER LE POTENTIEL DES SOLS DU TERRITOIRE PAR UN PARTAGE DE CONNAISSANCES ET LA SENSIBILISATION DES HABITANTS

**Les objectifs poursuivis**

- Améliorer la perméabilité des sols du territoire, afin de maximiser leur rôle dans la gestion du risque inondation
- Redonner vie aux anthroposols<sup>1</sup> du territoire afin d'améliorer le fonctionnement écologique des milieux et augmenter la séquestration carbone du territoire

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 3, sont les suivants :

- Travailler aux côtés des communes pour **limiter l'imperméabilisation** des sols et favoriser la **valorisation des sols en place** plutôt que leur remplacement,
- Sensibiliser les habitants au **compostage**.



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 2 : Développer la nature en ville

**ACTION 4 /** PROTEGER ET RENFORCER LE POTENTIEL DES BERGES DE SEINE PAR L'AMENAGEMENT DE QUARTIERS EXEMPLAIRES ET LE RENFORCEMENT DES MODES ACTIFS

**Les objectifs poursuivis**

- Refonctionnaliser le corridor écologique le long de la Seine par une augmentation des espaces de Nature en berge de Seine
- Améliorer la qualité de la trame blanche en berge par une pacification des axes routiers

<sup>1</sup> Anthroposol : Sol profondément modifié par l'activité humaine

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 4, sont les suivants :

- Travailler aux côtés des communes et des départements à la mise en œuvre des grands projets afin de veiller à ce qu'ils intègrent au mieux les enjeux territoriaux de nature, de **désimperméabilisation** ou de **lutte contre l'effet d'îlot de chaleur**, notamment en bord de Seine,
- **Pacifier les axes** en bord de Seine, de manière à favoriser les modes actifs plutôt que les véhicules motorisés, et cela grâce au Schéma des Mobilités Actives, et aux échanges avec les communes et les Départements.



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 2 : Développer la nature en ville

**ACTION 5 /** RENFORCER LA GESTION DE L'EAU A LA PARCELLE ET ENCOURAGER LA STRUCTURATION D'UN RESEAU DE MARES DU TERRITOIRE

**Les objectifs poursuivis**

- Redonner une réelle place à la trame bleue, notamment au cœur de la boucle de la Seine
- Limiter le risque inondation du territoire par le renforcement des capacités d'infiltration à la parcelle

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 5, sont les suivants :

- Promouvoir la **gestion de l'eau à la parcelle** par l'accompagnement des communes vers les aides adaptées,
- Améliorer la **connaissance des mares** par un recensement participatif,
- Valoriser les mares par un travail sur leur **gestion écologique** afin d'améliorer l'équilibre écologique de ces milieux qui peuvent participer à lutter contre des nuisibles tels que le moustique tigre.



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 4 : Tendre vers l'exemplarité en matière de gestion des eaux pluviales

## II. Améliorer la fonctionnalité écologique des espaces verts

### ACTION 6 / RENFORCER LE POTENTIEL DES ESPACES PUBLICS DU TERRITOIRE

#### Les objectifs poursuivis

- Renforcer le potentiel de nature et de rafraîchissement des espaces publics du territoire afin de favoriser la structuration d'une trame verte de qualité sur le territoire
- Eviter l'imperméabilisation et la dégradation des potentiels de nature de ces espaces publics

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 6, sont les suivants :

- **Partager les bonnes pratiques** d'aménagement et de gestion pour limiter l'imperméabilisation des parcs et maximiser les potentiels écologiques des espaces de nature,
- **Œuvrer pour un renforcement du potentiel de nature et de rafraîchissement des grands parcs** par la rédaction de **préconisations** dans le cadre de l'étude de surchauffe .



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 2 : Développer la nature en ville

### ACTION 7 / MESURER ET VALORISER LA GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DU TERRITOIRE

#### Les objectifs poursuivis

- Améliorer la gestion écologique des espaces verts grâce à des gestionnaires mieux formés
- Valoriser le renforcement de la nature en ville par une augmentation de sites labellisés en gestion écologique, venant compléter les bilans de plantation.

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 7, sont les suivants :

- Identifier plusieurs sites qui seraient à valoriser pour améliorer la fonctionnalité des trames écologiques et former les gestionnaires sur leurs pratiques et leurs capacités de réalisation d'inventaires,
- Financer la **labélisation EcoJardin** afin d'encourager les villes à s'engager dans une démarche de gestion écologique sur des sites à fort potentiel.



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 2 : Développer la nature en ville

### ACTION 8 / AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ESPECES ET LEUR EQUILIBRE SUR LE TERRITOIRE

#### Les objectifs poursuivis

- Améliorer la connaissance des espèces afin de connaître les équilibres existants et ceux à restaurer.
- Renforcer le bon équilibre des milieux pour améliorer l'autorégulation des espèces et éviter ainsi la prolifération d'espèces nuisibles telles que les moustiques tigre.

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 8, sont les suivants :

- Améliorer la connaissance des espèces en présence sur le territoire par un renforcement des actions de recensement. Valoriser cette connaissance par la structuration d'un **Atlas de la biodiversité**,
- Enrichir les réflexions de l'atelier gestion par **l'intervention d'écologues** permettant de co-construire des actions favorables à l'équilibre écologique des milieux et des espèces.



Cette action répond aux axes 1 et 7 du PCAET, et notamment aux actions 2 : Développer la nature en ville et 31 : Impliquer et sensibiliser la population

#### ACTION 9 / AMELIORER LA GESTION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES DE NATURE PAR UN TRAVAIL COLLABORATIF AVEC LES MULTIPLES GESTIONNAIRES

##### L'objectif poursuivi

- Renforcer le potentiel de nature des espaces à gestion non communale présents sur le territoire (délaissés des voies départementales ou nationales, voies ferrées) afin de favoriser la structuration d'une trame verte de qualité sur le territoire

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 9, sont les suivants :

- Amorcer un travail avec les **gestionnaires publics** intervenant sur le territoire (départements, Dirif, SNCF Réseaux, Haropa Port) pour mettre en commun les pratiques de gestion et œuvrer ensemble à la valorisation des trames environnementales du territoire,
- Développer le partenariat avec les **entreprises**, les zones d'activités du territoire ainsi que les grands **bailleurs** de logements sociaux pour œuvrer ensemble à la valorisation des trames environnementales du territoire.



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 2 : Développer la nature en ville

#### ACTION 10 / AMELIORER LES PRATIQUES D'ECLAIRAGE POUR RENFORCER LA PRESENCE D'ESPECES SUR LE TERRITOIRE

##### L'objectif poursuivi

- Développer la trame noire pour accroître la biodiversité sur le territoire

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 10, sont les suivants :

- Travailler aux côtés des villes et des acteurs privés sur **leurs pratiques d'éclairage**.



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 3 : Réduire la pollution lumineuse et les consommations énergétiques de l'éclairage public et privé

### III. Changer l'approche de la nature

#### ACTION 11 / RENFORCER LE CADRE PARTENARIAL TECHNIQUE ET FINANCIER AFIN DE MUTUALISER ET FACILITER LES DEMARCHES AUTOUR DE LA NATURE EN VILLE

##### Les objectifs poursuivis

- Faciliter la réalisation des projets du territoire grâce à un réseau de partenaires capables d'être porteurs d'appuis techniques ou financiers.
- Faciliter la mise en œuvre des projets sur le territoire grâce à une centralisation des aides et la structuration de candidatures territoriales aux appels à projets adéquats

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 11, sont les suivants :

- Tisser le **réseau de partenaires** en assurant la présence du territoire aux événements partenariaux,
- Porter les projets du territoire à la connaissance des partenaires par l'organisation de **comités de partenaires** lors des grands projets,
- Nouer un lien fort avec les communes et les acteurs privés du territoire par la **poursuite d'ateliers** et la mise en place d'événements à destination des acteurs privés,
- Faciliter la mise en œuvre des projets communaux par un reporting systématique des **aides de partenaires et autres financeurs**, ainsi que le montage de dossiers territoriaux.



Cette action répond à l'axe 1 du PCAET, et notamment à l'action 2 : Développer la nature en ville

#### ACTION 12 / AGIR EN TANT QUE FACILITATEUR POUR RENFORCER L'AGRICULTURE URBAINE AU SEIN DU TERRITOIRE

##### Les objectifs poursuivis

- Participer à faire du projet de la plaine d'Argenteuil un projet d'envergure à l'échelle métropolitaine et régionale
- Valoriser l'agriculture urbaine pour sa capacité à développer la nature dans les interstices de la ville et à être un levier majeur de sensibilisation à la nature et à l'alimentation durable

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 12, sont les suivants :

- Participer à la reconquête agricole et écologique de la plaine d'Argenteuil par la poursuite du travail aux côtés de la ville d'Argenteuil et d'Ile de France Nature et par le pilotage de **l'étude de sécurisation sanitaire** du projet à l'appui d'AgroParisTech,
- Poursuivre le travail de mise en commun avec les communes et les bailleurs à l'appui du **groupe de travail agriculture** et de partages d'informations (notamment de l'étude menée avec AgroParisTech).



Cette action répond à l'Axe 4 du PCAET, et notamment à l'action 18 : Accompagner le passage à une alimentation plus durable

**ACTION 13 / FAIRE RAYONNER A UNE ECHELLE TERRITORIALE LES SITES DE NATURE ET DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT**

**L'objectif poursuivi**

- Valoriser à une échelle territoriale les sites de nature et de sensibilisation à l'Environnement afin de permettre au grand public et particulièrement aux enfants de développer une sensibilité accrue à la protection de la nature

Les moyens mis en œuvre, et détaillés dans la Fiche Action 13, sont les suivants :

- Recenser et faire connaître les **sites de nature** et de sensibilisation à la nature de manière à les **faire rayonner** à une échelle territoriale,
- **Communiquer sur les actions locales** de sensibilisation à l'environnement de manière à accroître le public sensibilisé.



Cette action répond aux axes 1 et 7 du PCAET, et notamment aux actions 2 : Développer la nature en ville et 31 : Impliquer et sensibiliser la population

## IV. Synthèse des actions

Action	Détail de l'action	Rôle de l'EPT	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
Elaboration du PLUi	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Finaliser l'élaboration du PLUi</li> <li>↗ Veiller à la prise en compte des OAP dans les projets d'aménagement</li> <li>↗ Faire évoluer au besoin le PLUi pour poursuivre la protection de la nature</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire	↗ PLUi approuvé intégrant les dispositifs de protection
Elaboration d'un référentiel d'aménagement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Rédiger un document non réglementaire permettant de guider vers les pratiques d'aménagement, de chantier, de gestion les plus vertueuses et intégrant le plus la nature en ville (tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs)</li> <li>↗ Mettre en place un cadre partenarial adapté à la rédaction de ce document afin qu'il soit partagé par les communes et aménageurs</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire Aménageurs	↗ Référentiel d'aménagement durable élaboré
				Coût : 60 k€
Mise en place d'un groupement de commande pour les analyses de sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Mettre en place un groupement de commande permettant à l'ensemble des communes de réaliser des analyses de pollution et de perméabilité des sols</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire	↗ Groupement de commande mis en oeuvre
Recensement des arbres remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Mettre en place un recensement participatif</li> <li>↗ Assurer un contrôle du caractère remarquable des arbres identifiés</li> <li>↗ Etablir des dispositions pour protéger les arbres remarquables en modifiant le PLUi</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire Associations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Identification précise des arbres remarquables du territoire</li> <li>↗ PLUi intégrant des dispositions de protection</li> </ul>

Action	Détail de l'action	Rôle de l'EPT	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
Mise en place du barème de l'arbre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le passage de délibérations en conseils municipaux</li> </ul>	Coordonnateur	Villes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Barème de l'arbre mis en place dans les communes du territoire</li> </ul>
<p>2024 → 2025 → 2026 → 2027</p>				
Actions auprès du grand public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser le grand public au compostage</li> <li>Communiquer sur les recensements participatifs (arbres remarquables et biodiversité)</li> <li>Mettre en place un concours photo autour de la biodiversité (en lien avec le recensement participatif)</li> <li>Former des petits groupes d'habitants aux sciences participatives</li> <li>Participer à mettre en lumière les sites d'agriculture urbaine</li> </ul>	Animateur	Habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation du public aux recensements participatifs</li> <li>Public formé aux sciences participatives</li> </ul>
<p>2024 → 2025 → 2026 → 2027</p> <p>Coût : jusqu'à 5 k €/an</p> <p>Fréquence : Tous les ans</p>				
Montage de dossiers de subvention nécessitant un portage territorial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître les subventions</li> <li>Identifier les projets pouvant être mutualisés</li> <li>Réaliser les dossiers adéquats</li> </ul>	Animateur	Financeurs (Etat, Région, Métropole ; Départements, Caisse des dépôts, etc...) Villes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers de subventions montés</li> <li>Subventions obtenues et financements de projets opérationnels</li> </ul>
<p>2024 → 2025 → 2026 → 2027</p> <p>Fréquence : Dès qu'une subvention le justifie</p>				
Rédaction d'un document de référence des bonnes pratiques de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Echanger avec les communes sur leurs bonnes pratiques de gestion</li> <li>Croiser ces pratiques avec celles de la littérature ou d'autres professionnels</li> <li>Définir un document à l'usage des gestionnaires du territoire</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire Professionnels du paysage, ou de l'horticulture Offices de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de référence mis en place et utilisé par les équipes de gestion</li> </ul>
<p>2024 → 2025 → 2026 → 2027</p>				

Action	Détail de l'action	Rôle de l'EPT	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
Former des agents communaux à la gestion écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Identifier les offres de formation les plus pertinentes</li> <li>↗ Proposer ces offres aux gestionnaires</li> <li>↗ Mutualiser des sessions</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire ARB / Vigie Nature Ecole, etc..	↗ Agents formés chaque année
				↗ Coût : 5 k€
Fréquence : A renouveler annuellement				
Faire labelliser EcoJardin 2 sites par ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Solliciter les communes du territoire</li> <li>↗ Sélectionner les sites les plus intéressants par rapport à la TVB</li> <li>↗ Accompagner et financer la labellisation</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire EcoJardin	↗ Obtenir la labellisation sur 2 nouveaux sites par ville, dans des secteurs à forts enjeux
				↗ Coût : 8 k€
Rédaction d'une feuille de route de gestion commune à différents gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Echanger avec les gestionnaires sur leurs pratiques de gestion et objectifs</li> <li>↗ Définir un document à l'usage des différents gestionnaires pour adapter au mieux les pratiques au territoire</li> </ul>	Animateur	Gestionnaires (Haropa Port, SNCF Réseaux, Dirif, Départements, autres gestionnaires privés)	↗ Document de référence mis en place et utilisé par les équipes de gestion
Mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la surchauffe urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Faciliter la mise en œuvre du plan d'action de l'étude par le suivi de certains projets ou l'appui aux aides financières.</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire Urban Eco Agence Parisienne du Climat Ile de France Nature	↗ Projets mis en oeuvre

Action	Détail de l'action	Rôle de l'EPT	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
Alimenter un Atlas de la Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un recensement participatif des espèces afin d'augmenter la connaissance de la biodiversité sur le territoire</li> <li>➤ Donner de la visibilité au recensement participatif via des communications directes aux habitants, un concours photo sur la biodiversité et des formations aux sciences participatives pour des groupes d'habitants.</li> <li>➤ Structurer la connaissance des espèces au sein d'un Atlas de la Biodiversité venant compléter l'étude sur les trames environnementales déjà réalisé</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire Associations environnementales ARB Métropole du Grand Paris Habitants	➤ Atlas de la biodiversité réalisé avec données d'inventaires permettant une connaissance approfondie des espèces
				Coût : 245 k€
Réaliser une étude de sécurisation sanitaire de la plaine d'Argenteuil	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser un bilan des besoins d'analyses complémentaires</li> <li>➤ Faire les études de terrain complémentaires</li> <li>➤ Réaliser une évaluation des risques associés à différents usages de la plaine</li> <li>➤ Adapter le schéma d'aménagement de la plaine vers des pratiques à faible risque</li> <li>➤ Accompagner les agriculteurs</li> </ul>	Animateur	Ville d'Argenteuil Ile de France Nature AgroParisTech	➤ Etre en capacité de mettre à jour le schéma d'aménagement de la plaine pour des pratiques à faible risque
				Coût : 150 k€
Réaliser un suivi des projets d'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyser les projets d'aménagement par rapport aux différentes politiques territoriales</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire	➤ Réalisation de projets d'aménagement cohérents avec les différentes politiques territoriales
Fréquence : A chaque dépôt de permis de construire d'un projet d'aménagement				
Améliorer la connaissance des mares	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place une plateforme permettant la participation citoyenne au recensement</li> <li>➤ Communiquer sur le recensement</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire	➤ Plateforme opérationnelle et communication réalisée

2024

2025

2026

2027

Action	Détail de l'action	Rôle de l'EPT	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
Renforcer le réseau de mares et en améliorer le fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'entourer d'un AMO pour accompagner au mieux les communes dans le renforcement du réseau et la gestion écologique des mares</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmentation du nombre de mares</li> <li>➤ Amélioration de la fonctionnalité de certaines mares</li> </ul>
2024	2025	2026	2027	Coût : 1 k€
Adapter les pratiques d'éclairage aux secteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir un outil à l'attention des communes et acteurs privés leur permettant d'adopter des pratiques d'éclairage raisonnées dans les secteurs les plus sensibles</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire Acteurs privés Bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Document de référence mis en place et mis en œuvre</li> </ul>
2024	2025	2026	2027	
Renforcer la trame blanche	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Apaiser les axes routiers en bord de Seine par le renforcement des mobilités actives</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire Départements	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evènements de sensibilisation au bruit réalisés</li> <li>➤ SMAT terminé</li> <li>➤ Actions de pacification des axes en berge mises en œuvre</li> </ul>
2024	2025	2026	2027	
Améliorer la mutualisation des sites de sensibilisation à la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recenser et faire connaître ces sites pour faciliter la mutualisation</li> </ul>	Animateur	Villes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcement d'actions de sensibilisation entre communes</li> </ul>
2024	2025	2026	2027	

## V. Synthèse des instances

Outils	Actions	Rôle de l'EPT	Acteurs impliqués
Atelier Environnement	➤ Assurer un suivi du Plan Nature	Animateur	Villes du territoire
	➤ Echanger sur les avancées des communes et difficultés rencontrées		
	➤ Echanger sur les pratiques d'éclairage et mutualiser les réflexions		
	➤ Porter les subventions à la connaissance des communes		
Fréquence : 1 fois par mois			
Ateliers flash	➤ Porter les subventions, appels à projets à la connaissance des communes	Animateur	Villes du territoire
Fréquence : 1 fois toutes les deux semaines			
GT Gestion	➤ Partager les bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des espaces de nature et espaces humides	Animateur	Villes du territoire Acteurs du paysage Institutionnels sur les sujets de biodiversité Ecologues
	➤ Echanger sur les avancées des communes et difficultés rencontrées		
	➤ Renforcer les dispositifs de végétalisation participative		
	➤ Echanger sur les pratiques d'éclairage et mutualiser les réflexions		
	➤ Porter les subventions à la connaissance des communes		
Fréquence : 1 fois tous les 2 mois			
GT Agriculture	➤ Renforcer le réseau des jardins partagés	Animateur	Villes du territoire Bailleurs Restauration scolaire Acteurs privés
	➤ Echanger sur les avancées des communes et difficultés rencontrées		
	➤ Travailler avec les bailleurs pour déployer l'agriculture urbaine dans le parc social		
	➤ Porter les subventions à la connaissance des communes		
Fréquence : 1 fois tous les 2 mois			
Cotech Plaine	➤ Assurer un suivi des évolutions du projet de la Plaine d'Argenteuil	En appui	Ville d'Argenteuil Ile de France Nature
Fréquence : 1 fois par mois			
Comité de Gestion	➤ Echanger sur les pratiques de gestion afin de les améliorer	Animateur	Villes du territoire Région, Départements, SNCF Réseaux, Dirif,
	➤ Echanger sur les pratiques d'éclairage et mutualiser les réflexions		
Fréquence : A définir selon les différents besoins			

Comité de Renaturation du domaine privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Echanger sur le potentiel de renaturation du parc privé</li> <li>↗ Valoriser les aides possibles</li> <li>↗ Echanger sur les pratiques d'éclairage et mutualiser les réflexions</li> </ul>	Animateur	Acteurs économiques, bailleurs, copropriétaires
---	---	-----------	---

Fréquence : A définir selon les différents besoins

CoPil Nature	↗ Suivi de la mise en œuvre du Plan Nature	Animateur	Elus délégués à la Nature et l'Agriculture du territoire
--------------	--	-----------	--

Fréquence : Deux fois par an

